

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE**



Domaine public fluvial de la Sèvre niortaise et de ses affluents

RESTAURATION DU PORT DE NIORT



DOSSIER D'AUTORISATION PREALABLE AUX TRAVAUX

SOMMAIRE

| | | |
|--------|--|----|
| I. | IDENTITE DU PETITIONNAIRE | 6 |
| II. | DESCRIPTION DU PROJET | 7 |
| 2.1 | CONTEXTE ET OBJECTIFS | 7 |
| 2.2 | DESCRIPTION DES TRAVAUX A EXECUTER..... | 7 |
| III. | CONTEXTE REGLEMENTAIRE | 11 |
| IV. | ETAT INITIAL DES MILIEUX..... | 13 |
| 4.1 | CONTEXTE CLIMATIQUE | 13 |
| 4.2 | CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET HYDROLOGIQUE | 14 |
| 4.3 | CONTEXTE SEDIMENTAIRE | 19 |
| 4.4 | CONTEXTE QUALITE DES EAUX..... | 24 |
| 4.5 | CONTEXTE BIOLOGIQUE | 26 |
| 4.5.1 | ZICO | 26 |
| 4.5.2 | Réserves régionales et nationales..... | 26 |
| 4.5.3 | Espaces Naturels Sensibles..... | 26 |
| 4.5.4 | RAMSAR..... | 26 |
| 4.5.5 | Réserve biologique ONF | 27 |
| 4.5.6 | Zones d’inventaire et secteurs remarquables pour la biodiversité | 27 |
| 4.5.7 | Zones de protection : Arrêté de protection de biotope (APB)..... | 28 |
| 4.5.8 | Zones de protection : sites inscrits / sites classés | 29 |
| 4.5.9 | Zone de protection : Réseau Natura 2000 | 29 |
| 4.5.10 | Habitats benthiques | 31 |
| 4.5.11 | Faune piscicole | 32 |
| 4.5.12 | Avifaune..... | 34 |
| 4.5.13 | Les espèces et les habitats protégés | 36 |
| 4.5.14 | Autres observations biologiques | 38 |
| 4.6 | CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE..... | 38 |
| 4.6.1 | Activité économique et emploi | 39 |
| 4.6.2 | Tourisme / Plaisance | 40 |
| 4.7 | CONTEXTE CADRE DE VIE | 40 |
| 4.7.1 | Contexte paysage et patrimoine | 40 |
| 4.7.2 | Voies de circulation et stationnements..... | 41 |

| | | |
|-------|---|----|
| 4.7.3 | Les risques naturels et technologiques | 42 |
| V. | CHOIX MOTIVÉ DES SOLUTIONS RETENUES | 44 |
| VI. | ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA ZONE D'ETUDE..... | 46 |
| 6.1 | CONTEXTE HYDROLOGIQUE | 46 |
| 6.2 | CONTEXTE HYDRODYNAMIQUE | 46 |
| 6.3 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR LE CONTEXTE QUALITE DES EAUX | 47 |
| 6.3.2 | Qualité physico-chimique :..... | 47 |
| 6.3.3 | Un incident sur un engin de chantier pouvant être source de pollution : | 48 |
| 6.4 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR LE CONTEXTE BIOLOGIQUE | 48 |
| 6.4.1 | Trame verte et Bleue..... | 49 |
| 6.4.2 | Habitats et peuplements benthiques..... | 49 |
| 6.4.3 | Espèces dépendantes de la qualité de l'eau | 49 |
| 6.4.4 | Etat de conservation des sites protégés par les zones Natura 2000..... | 49 |
| 6.5 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR LA PLAISANCE | 50 |
| 6.6 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR LE CONTEXTE PAYSAGER | 50 |
| 6.7 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE | 50 |
| 6.8 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR LA SANTE HUMAINE | 51 |
| 6.9 | IMPACTS DES OPERATIONS SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE | 52 |
| 6.10 | SYNTHESE DES INCIDENCES..... | 52 |
| VII. | MESURES DE REDUCTION, DE SUPPRESSION ET DE COMPENSATION ENVISAGEES..... | 53 |
| 7.1 | MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE HYDROLOGIQUE | 53 |
| 7.2 | MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE SEDIMENTAIRE | 53 |
| 7.3 | MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE QUALITE DES EAUX..... | 53 |
| 7.4 | MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE BIOLOGIQUE..... | 54 |
| 7.5 | MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE CADRE DE VIE | 55 |
| VIII. | NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000..... | 57 |
| 8.1 | ETAT INITIAL | 57 |
| 8.2 | DETERMINATION DES INCIDENCES | 65 |
| IX. | RESUME NON TECHNIQUE | 68 |
| | ANNEXES..... | 70 |

I. IDENTITE DU PETITIONNAIRE

Nom et coordonnées du pétitionnaire :

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE (IIBSN)

Adresse postale : Maison du Département, CS 58880, 79028 NIORT cedex

Tél : 05.49.78.02.60 / Mail : contact@sevre-niortaise.fr

Statut juridique :

Institution interdépartementale. Etablissement public regroupant les Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée

Représentant légal :

Mme Séverine VACHON, présidente du conseil d'administration de l'IIBSN.

Objet statutaire :

L'IIBSN réalise des études et des travaux d'intérêt général dans les domaines de la ressource en eau (superficielle et souterraine), à l'échelle du bassin versant de la Sèvre niortaise.

L'IIBSN est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises : entretien et police du domaine, gestion des ouvrages de gestion de l'eau, de la navigation et de la pêche.

L'IIBSN est la structure désignée pour l'animation du SAGE de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin, et du SAGE de la rivière Vendée.

Ressources humaines (au 1^{er} novembre 2019) :

35 agents titulaires

2 agents en détachement

3 agents contractuels

Fiche SIRET / INSEE en annexe n°14.

II. DESCRIPTION DU PROJET

La restauration du port de Niort comprend le désenvasement de l'emprise fluviale du port, la réfection des maçonneries du quai en rive gauche et le rallongement du pied de la cale de mise à l'eau des bateaux.

Pour ces opérations, une mise à sec de l'emprise du port sera nécessaire, sur environ 100 m, au moyen d'un batardeau. La zone à désenvaser est établie sur 2600 m² (emprise du port), la surface à mettre à sec est de 5800 m², plus large que l'emprise du port – cf. plan, fig.3.

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le port de Niort a les dimensions suivantes :

- longueur : 100 m
- largeur de la Sèvre : 26 m

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'exploitation courante du réseau navigable propriété de l'IIBSN (domaine public fluvial) permettant de respecter le règlement de police de la navigation fixé par l'Etat (arrêté de 2015).

En outre, il participe au projet de mise en tourisme fluvial de la Sèvre niortaise, le port de Niort étant inscrit comme "tête de ligne" pour l'accueil de bateaux habitables ou de promenade.

Les objectifs sont :

- de retrouver le tirant d'eau réglementaire fixé par le règlement particulier de police de la navigation,
- de rendre fonctionnelle et sécuritaire la cale de mise à l'eau de bateaux,
- de restaurer les parties de quais en maçonneries anciennes, dégradées par l'usure du temps (y compris en zones immergées).

2.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX A EXECUTER

Le projet consiste :

- **à fermer et mettre à sec l'emprise du port fluvial**, sur environ 100 m, au moyen d'un batardeau en palplanches métalliques ou en terre argileuse en aval du port,
- **à extraire les sédiments accumulés dans le port** à l'aide d'un engin hydraulique ou mécanique pour un volume mesuré de 750 m³,
- **à exporter les sédiments vers une zone de dépôt à terre**, après un temps de ressuyage,

- à restaurer et rallonger le pied de l'ancienne cale de mise à l'eau dont la dimension actuelle est de 20 m (L) x 3 m (l)
- à restaurer le quai maçonné en rive gauche sur l'ensemble de sa longueur (70 m) et sur une hauteur de 2 m : remplacement de pierres et rejointoiment.
- à supprimer le batardeau à la fin des opérations ; si l'option palplanches est impossible, les matériaux argileux seront récupérés et exportés vers une zone de dépôt à terre.

La durée totale du chantier est estimée à 5 mois, du 1^{er} septembre au 31 janvier 2021.

La période prévue pour la mise à sec du port est de 2 mois, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020.



Fig.1 : vue de l'emprise des travaux

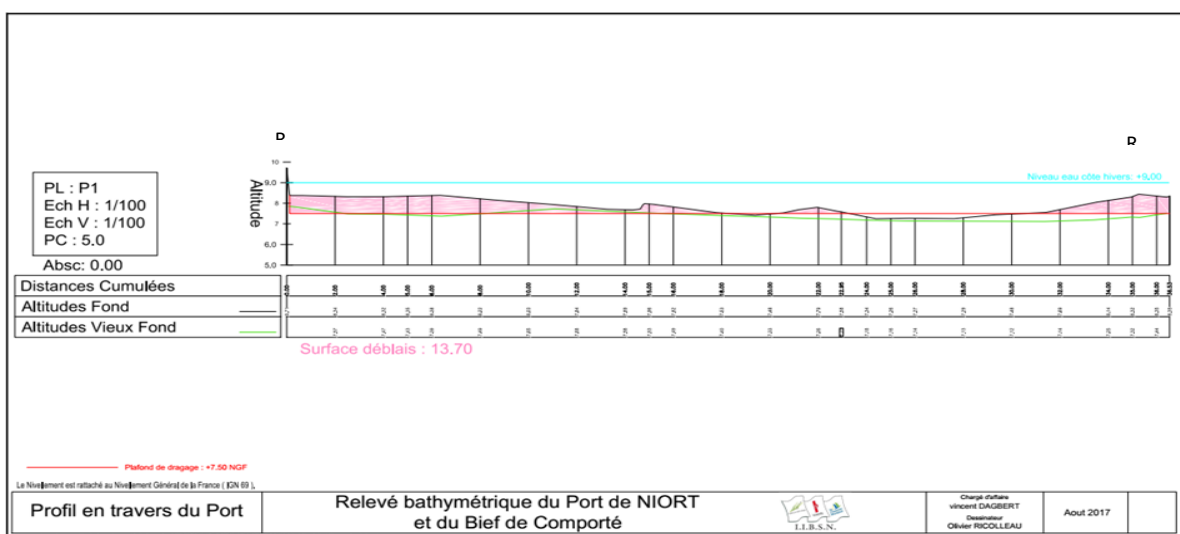


Fig.2 : profil bathymétrique n°1 de la zone à désenvaser



Fig.3 : tronçon fluvial mis à sec, en incluant le tunnel sous voirie en amont du port. Outre le batardeau positionné en aval, l'emprise est fermée par deux ouvrages hydrauliques en amont.

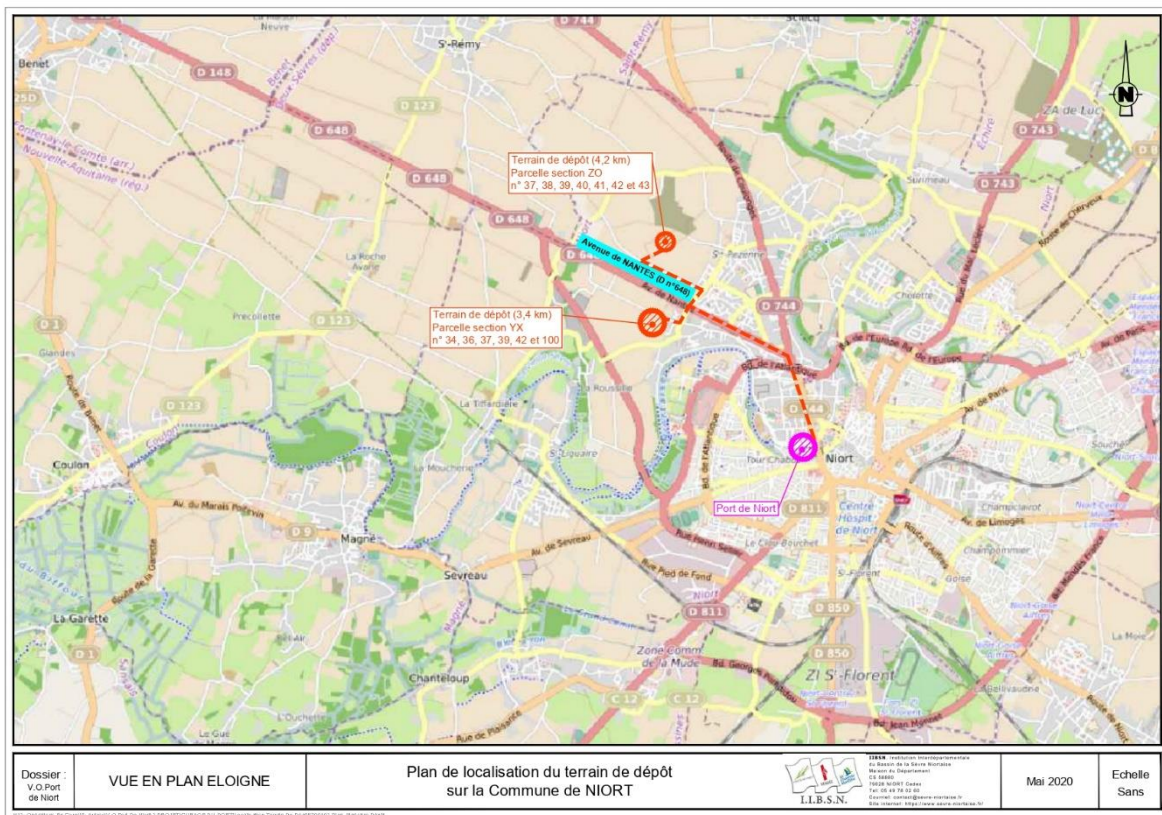


Fig.4 : zone de dépôt et d'épandage des sédiments sur deux terrains agricoles (Niort, proximité route de Nantes et rocade ouest).

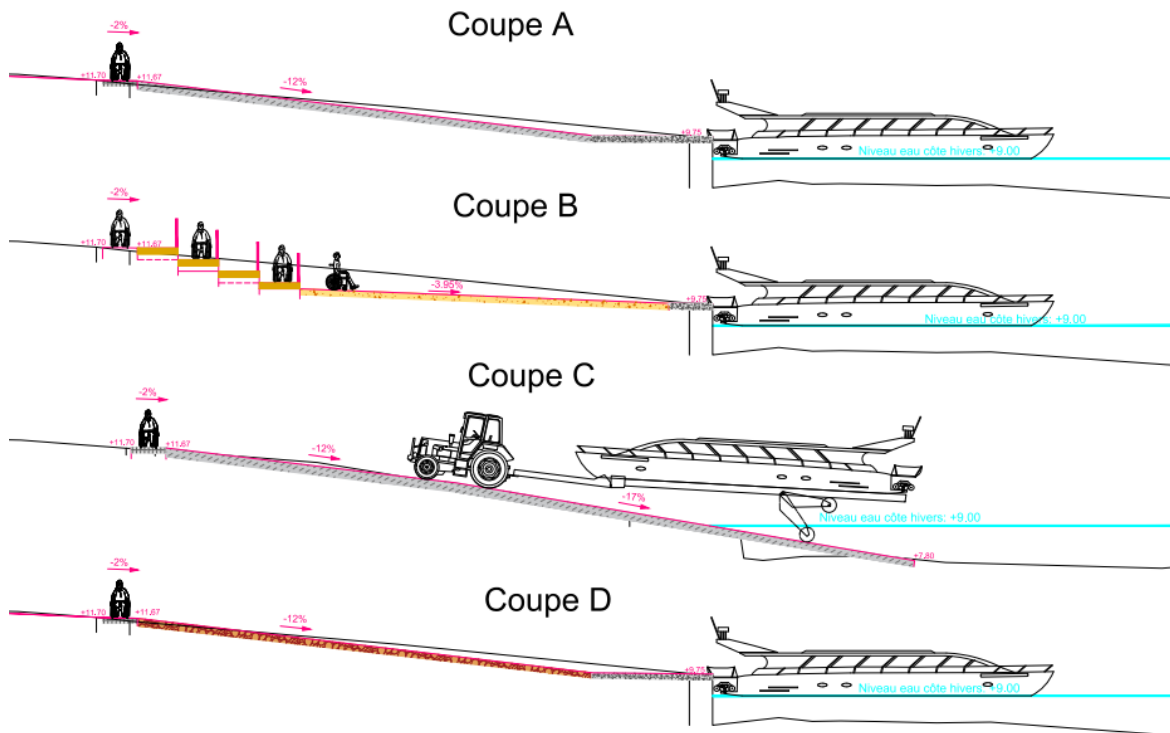


Fig.5 : Profil du quai et de la cale de mise à l'eau de bateaux (coupe C).



Fig.6 : vue de la cale de mise à l'eau de bateaux actuelle. Le projet consiste à rallonger le pied de cale en zone immergée pour éviter la « marche d'escalier » existante.

III. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Règlementation européenne :

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de ses directives filles (directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration, directive Inondations 2007/60/CE, directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, directive 2013/39/UE sur la prise en compte de nouvelles substances prioritaires...).

Règlementation nationale :

A l'échelle nationale, les opérations de travaux sont soumises à plusieurs réglementations intégrées dans le Code de l'Environnement (CE). Les articles L214-1 à L214-6 du CE permettent de déterminer le régime auquel est soumis le projet de dragage : Autorisation (A) ou Déclaration (D).

Le projet consiste :

- à extraire des sédiments d'une petite zone portuaire fluviale, dont certaines concentrations en métaux (Zn, Pb) sont supérieures aux seuils S1 (*)
- à mettre à sec une zone de 5800 m² de cours d'eau au moyen de batardeaux
- de restaurer des maçonneries de quai et de rallonger le pied d'une cale de mise à l'eau

(*) Ici, la teneur des sédiments en contaminant est appréciée à travers les niveaux de référence S1/S2 de l'Arrêté du 9 août 2006, « relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au décret n°93-743 du 29 mars 1993 ».

En référence aux sédiments extraits (3.2.1.0), à la mise en place d'un batardeau provisoire (3.1.1.0) et à l'incidence potentielle sur les zones de croissance et d'alimentation (3.1.5.0), la demande est présentée sous la forme d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau : Ce dossier comprend les éléments suivants :

- Le nom et l'adresse du déclarant
- L'emplacement du projet
- Le descriptif du projet (localisation, objet, caractéristiques...) ainsi que les rubriques de la nomenclature concernées par le projet
- Un document d'incidences indiquant :
 - o les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, du projet sur la ressource en eau ;
 - o s'il y a lieu, les mesures correctives ou compensatoires envisagées ;
 - o les moyens de surveillance prévus et , si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ;
 - o les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension du projet

Au regard des enjeux de la zone d'étude, une Notice d'incidence Natura 2000 est également comprise dans le dossier.

IV. ETAT INITIAL DES MILIEUX

Dans le cadre du présent dossier d'autorisation administrative, **ne sont abordés que les champs potentiellement impactés ou impactant le projet, au vu des solutions retenues.**

4.1 CONTEXTE CLIMATIQUE

Le secteur d'étude bénéficie d'un climat océanique, dominé par les flux d'ouest et les influences maritimes. Le climat est relativement doux, assez humide, mais ensoleillé. Les données statistiques proviennent de la station météorologique de NIORT-SOUCHE, située à 3,5 km à l'est du site.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations à NIORT est de 872,4 mm. Les pluies sont fréquentes en toute saison, mais peu abondantes. Le mois de Décembre est le mois le plus pluvieux (97,1 mm). Le nombre de jours de pluie varie de 6 à 12 jours par mois suivant la saison. Il est difficile de définir un régime pluviométrique moyen ces 20 dernières années, des périodes des sécheresses marquées ont été relevés. A noter en 2019, un automne très pluvieux sur la durée.

Les températures moyennes mensuelles à la station de NIORT fluctuent entre 5,3°C l'hiver (Janvier) et 20°C l'été (Juillet et Août). Sur l'année, les températures moyennes, minimales et maximales sont les suivantes :

- température minimale : 7,5°C
- température maximale : 16,9°C
- température moyenne : 12,2°C

L'hiver est doux, la moyenne mensuelle des températures minimales étant toujours positive. Le nombre de jours de gel varie de 0 à 10 jours selon les mois ; il est de 41 jours sur l'ensemble de l'année.

La climatologie n'intervient pas directement dans la nature ou la qualité des sédiments extraits, en revanche elle peut influencer les opérations d'acheminement des matériels de chantier et les rotations de camions prévues pour l'évacuation des sédiments.

Le climat tempéré océanique de la zone d'étude ne présente pas de paramètres climatiques très différents par rapport aux moyennes régionales.

Le projet ne pourra pas avoir une influence sur les conditions climatiques locales. En revanche, des effets directs des conditions météorologiques peuvent avoir une influence sur le projet dans sa phase d'exécution (vent, pluviométrie, etc.).

4.2 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET HYDROLOGIQUE

Les cours d'eau de la zone du projet et leur gestion est à l'interface de nombreux enjeux de la zone d'étude : environnementaux (niveau de l'eau, habitats benthiques et qualité de l'eau, ...), économiques (tourisme, agriculture, conchyliculture, ...) et sociétaux (cadre de vie, risque d'inondation, aménagement du territoire, ...).

Réseau hydrographique

Le projet se situe sur la Sèvre Niortaise. Le fleuve s'écoule sur 158 kilomètres, dont 21,5 km à Niort. Il prend sa source à Sepvret (79), dans les plateaux calcaires karstiques du Poitou, à environ 180 m d'altitude, traverse la commune de Niort, constitue la principale artère hydraulique du Marais Poitevin puis se jette dans l'océan atlantique, dans la baie de l'Aiguillon.

Compte tenu des altitudes peu élevées du réseau, la pente moyenne est de l'ordre de 0,1 %.

Dans sa traversée de la commune de Niort, la Sèvre Niortaise réalise une large boucle, se divise en de nombreux bras secondaires, et emprunte, par endroits, des cheminements souterrains. Le fleuve est généralement bordé par un habitat dense, qui empêche tout écoulement notable en lit majeur.

En aval, la zone humide du Marais poitevin s'organise autour de la Sèvre niortaise, de ses affluents (Autize, Vendée, Courance, Mignon et Guirande) et d'innombrables canaux, conches et fossés. Le maillage hydraulique est hiérarchisé comme suit :

- le réseau principal, constitué de 255 km de voies d'eau sur environ 500 ha entre Niort et la baie de l'Aiguillon ; il comprend la totalité du Domaine Public Fluvial de l'IIBSN (183 km).
- un réseau secondaire constitué d'environ 500 km de conches et de rigoles venant se raccorder sur le réseau principal ;
- un réseau tertiaire formé de fossés de drainage à usage privatif délimitant les parcelles agricoles.

Ces types de réseaux ont un rôle fondamental pour la circulation de l'eau, la gestion des niveaux d'eau, les activités anthropiques (agriculture, pêche, tourisme...) et également pour le maintien des équilibres écologiques du milieu.

Masse d'eau (directive cadre sur l'eau « DCE »)

Le projet concerne la masse d'eau superficielle « La Sèvre Niortaise depuis Niort jusqu'à la confluence avec la vende » (FRGR0559b).

Gestion de l'eau

Le port de Niort constitue le point « 0 » du Domaine Public Fluvial navigable propriété de l'IIBSN. Il est situé sur l'étagement hydraulique de Comporté, contrôlé 800 m en aval par un barrage mobile (clapet déversoir). En amont, l'alimentation du bief de Comporté est assurée par deux bras de dérivation de la Sèvre niortaise : le clapet du Moulin du Roc prolongé par un tunnel sous voirie, ainsi que la vanne de décharge des anciennes usines Boinot.

Le fuseau de gestion des niveaux d'eau du bief de Comporté est compris entre les cotes de 9,05 m NGF et 9,15 m NGF, conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 16 février 2017. La cote est contrôlée au niveau du barrage par un automatisme local et à distance par un système de télégestion (IIBSN, centre d'exploitation de cale du port – Niort).

Les débits

Les données présentées dans cette section sont issues de la station « La Sèvre Niortaise à Niort (La Tiffardière) ». Les débits moyens relevés au niveau de cette station sur cette période sont les suivants :

- module interannuel : 11,6 m³/s,
- débit spécifique : 10,8 l/s/km²,
- débit mensuel le plus faible (Septembre): 3,050 m³/s,
- QMNA5 : 1,3 m³/s.

L'évolution des débits moyens mensuels est classique :

- Les débits les plus élevés sont rencontrés en période hivernale de décembre à mars,
- Les débits diminuent progressivement à partir du mois d'avril au début du printemps jusqu'à atteindre les plus faibles valeurs en période estivale de juin à octobre.

La mesure du débit de la Sèvre est très difficile, du fait de la complexité de son réseau hydrographique et de la présence de nombreux ouvrages. La station historique de La Tiffardière à Niort est le référentiel de contrôle pour évaluer le débit en aval de Niort.

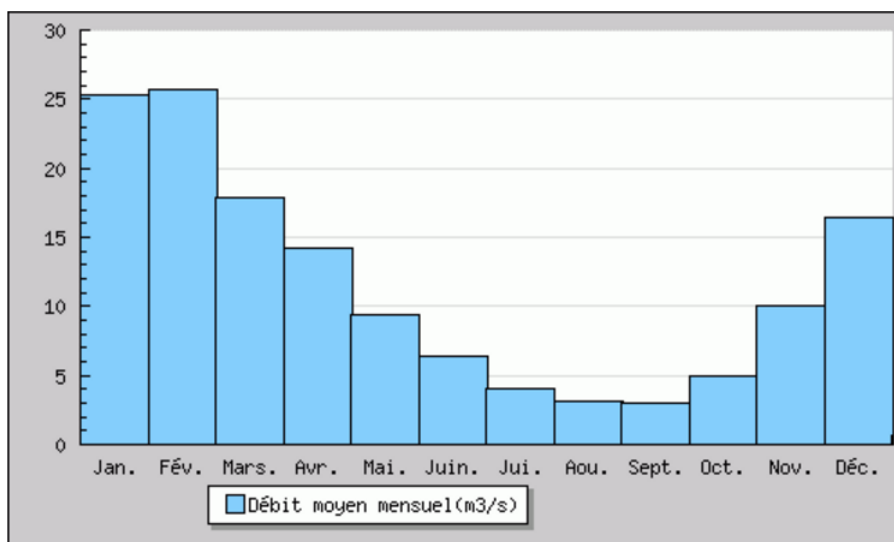


Fig.7 : Débit mensuels moyens de la Sèvre à Niort entre 1969 et 2018 (Banque HYDRO)

Les débits de la Sèvre mesurés en fin de périodes d'étiage sont statistiquement faibles, en deçà de 5 m³/s. Durant les 30 dernières années, les reprises hydrologiques sont le plus souvent tardives, entre le 15 octobre et le 1^{er} décembre.

Les crues

Le débit journalier maximal connu date du 7 janvier 1994 et s'élève à 255 m³/s. Cet événement a une période de retour proche du cinquantennal, ce qui fait de lui un événement exceptionnel.

| fréquence | QJ (m³/s) | QIX (m³/s) |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| biennale | 82.00 [71.00;96.00] | 89.00 [77.00;100.0] |
| quinquennale | 130.0 [110.0;160.0] | 140.0 [120.0;170.0] |
| décennale | 160.0 [140.0;200.0] | 180.0 [150.0;210.0] |
| vicennale | 190.0 [170.0;240.0] | 210.0 [180.0;260.0] |
| cinquantennale | 230.0 [200.0;290.0] | 250.0 [220.0;320.0] |
| centennale | non calculé | non calculé |

Un plan de prévention contre les risques d'inondation (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 3 décembre 2007 après révision de l'ancien PPRI du 3 juillet 1998, dont la carte figure ci-après. Il concerne le bassin de la Sèvre Niortaise au niveau de la ville de Niort. La mise en place d'un Plan de Prévention des Risques (PPRI) vise à répondre à différents enjeux de protection des personnes et des biens, tout en maintenant le libre écoulement et l'étalement des crues. En fonction des hauteurs d'eau (l'aléa) et des enjeux, un zonage définit les implantations et activités humaines qu'il est possible ou non de développer.

Le PPRI de Niort traduit de façon réglementaire deux grands types de zone :

- les zones rouges dans lesquelles toute construction est interdite ;
- les zones bleues qui encadrent par des prescriptions techniques les constructions autorisées afin de réduire au mieux leurs vulnérabilités.

Le plan ci-après présente les zones de risque d'inondation dans le secteur d'étude. Le secteur d'étude est classé en zone rouge du PPRI, interdisant l'aménagement de tout nouveau projet de construction.

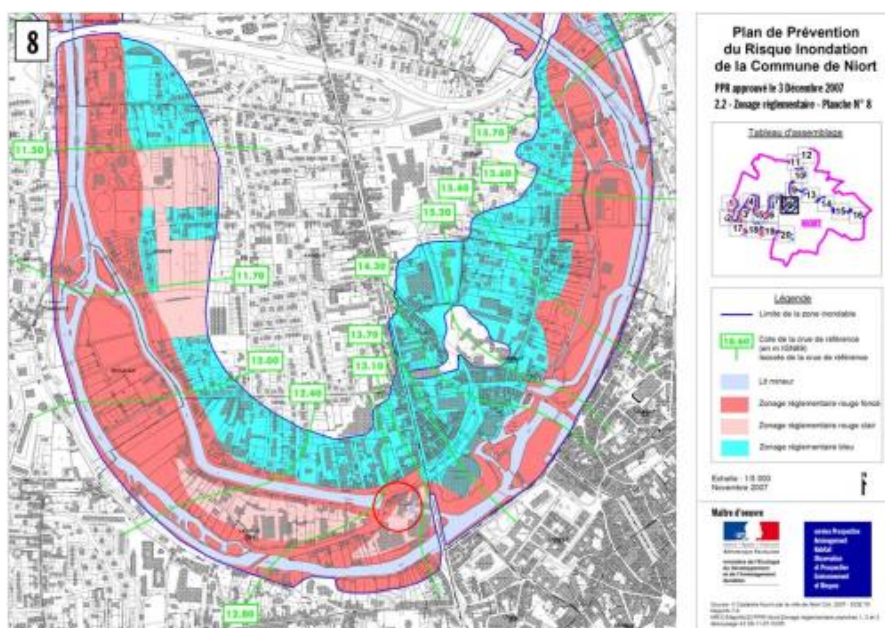


Fig.8 : carte de zonage du PPRI de Niort au niveau du projet

Débits caractéristiques de la Sèvre Niortaise pour les périodes de retour décennale et centennale [PPRI de Niort, 2007]

| Période de retour (an) | Débit maximal instantané (m ³ /s) |
|------------------------|--|
| 10 | 214 |
| 100 | 450 |

Ouvrages hydrauliques et bras d'écoulement de la Sèvre

En aval du port de Niort : les ouvrages de Comporté

Le site de Comporté est hydrauliquement constitué par deux bras de la Sèvre niortaise, et plusieurs ouvrages de régulation ou de navigation séparés par des îlots :

- au nord, à l'extrémité du quai de Belle Ile, se trouve le barrage à clapets du bief navigable (DPF) surplombé par une passerelle piétonne, exutoire du bief navigable de Comporté jusqu'au port fluvial situé 800 m en amont,
- toujours au nord, accolée au quai Métayer en rive droite et située en parallèle du barrage DPF ci-avant, se trouve l'écluse de navigation.
- au sud, les barrages à clapets de la chaussée du Moulin de Comporté, bras de la Sèvre alimenté depuis le centre-ville par le clapet de Bouzon (carte ci-dessous). D'une manière générale, **et durant la phase de chantier, l'écoulement des eaux de la Sèvre niortaise sera dirigé par cet axe hydraulique.**

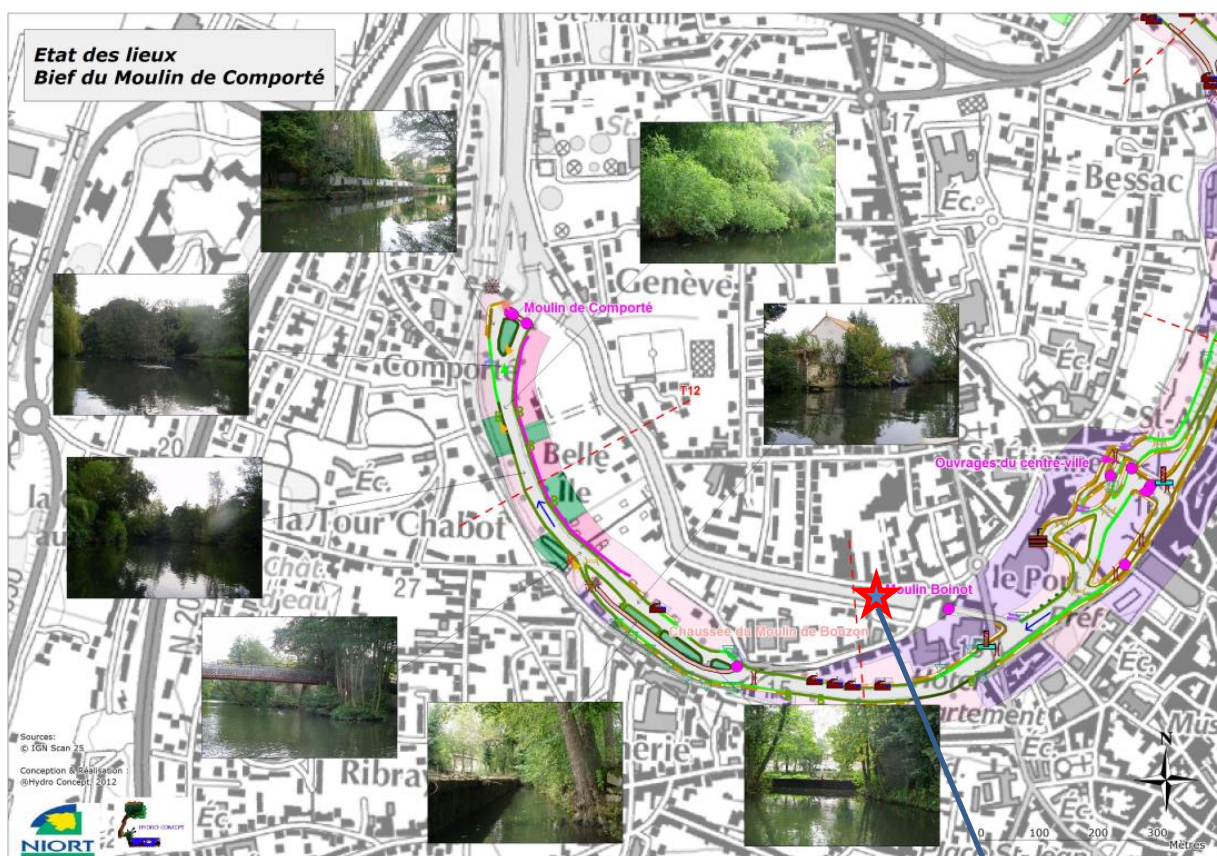


Fig.9 : ouvrages hydrauliques en aval et latéraux

Zone projet + bief navigable DPF

En parallèle du bief navigable (au sud) :

- le clapet de Bouzon

En amont du port de Niort :

- le tunnel sous voirie, le clapet du Moulin du Roc et les ouvrages du centre ville
- les vannes des anciennes usines Boinot

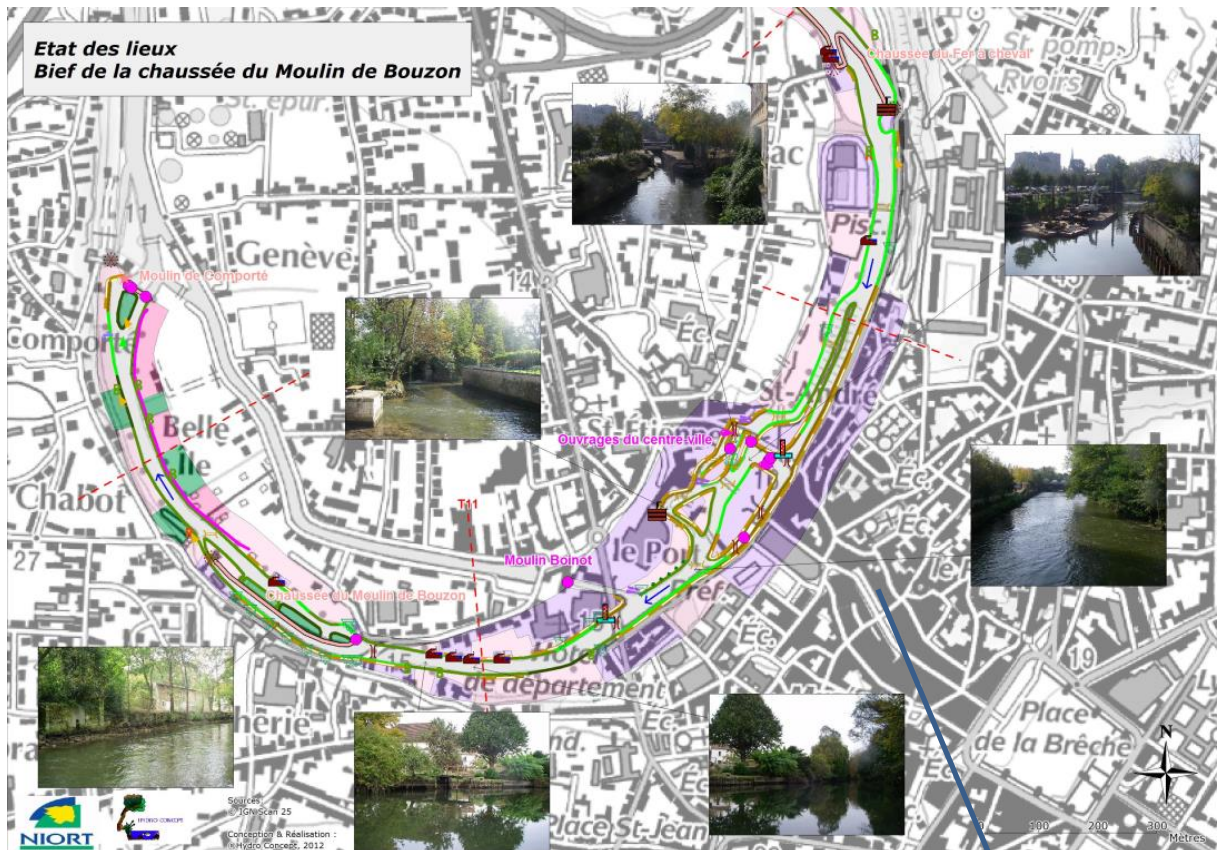


Fig.10 : ouvrages hydrauliques en amont

Zone projet + bief navigable DPF

La présence et l'organisation de multiples ouvrages hydrauliques en amont, en aval, et de part et d'autre du port de Niort offrent la possibilité d'orienter la gestion des écoulements en phase travaux :

- *sans impacter le régime des eaux ni la continuité écologique, orientés sur le bras de Sèvre de Bouzon et de la chaussée du Moulin de Comporté au sud,*
- *de manière à faciliter l'organisation des travaux dans le port, et de procéder à sa mise à sec.*

4.3 CONTEXTE SEDIMENTAIRE

Les sédiments accumulés dans le port de Niort sont constitués de limons argileux, de graviers de faible granulométrie et de débris végétaux (feuilles et bois décomposés).

Les zones de dépôt sont concentrées sur les rives, principalement le long du quai de la rive gauche près du terreplein de la cale du port. Le volume mesuré est de 750 m³. Des analyses physico-chimiques ont été effectuées au titre de l'opération d'extraction et de l'épandage (voir ci-après).

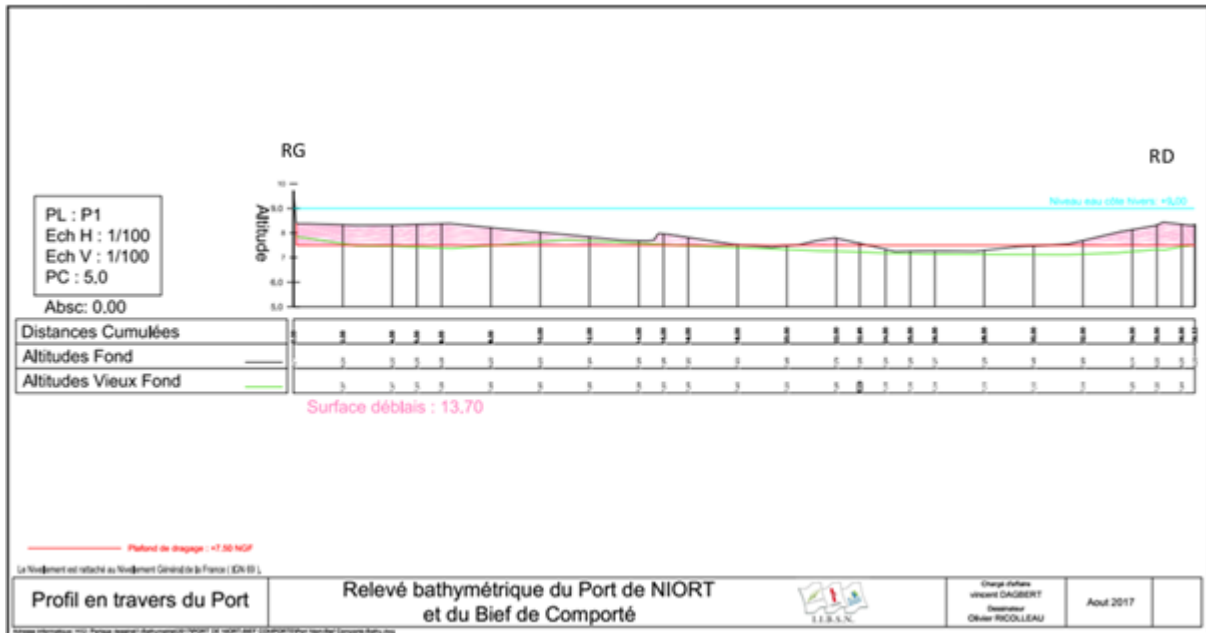


Fig.11 : Bathymétrie du port

L'ensemble des levés bathymétriques (profils en travers) est disponible en **annexe n°5**.

Qualité chimique des sédiments à extraire

L'ensemble des résultats d'analyses sédimentaires est fourni à l'**annexe n°8**.

Au regard de l'arrêté du 09 août 2006 relatif aux sédiments extraits des cours d'eau, le tableau des concentrations dans le port est le suivant :

| Paramètres | Arrêté du 09 août 2006 | | N° échantillon / résultats | |
|------------|------------------------|---------------------|----------------------------|-------|
| | tab. IV : Niveau S1 | unité analytique | 1 | 2 |
| Arsenic | 30 | mg/kg | 8,9 | |
| Cadmium | 2 | mg/kg | 1,3 | 1,1 |
| Chrome | 150 | mg/kg | 36,2 | 31,1 |
| Cuivre | 100 | mg/kg | 37,3 | 37,5 |
| Mercure | 1 | mg/kg | 0,34 | <0,11 |
| Nickel | 50 | mg/kg | 22,3 | 20 |
| Plomb | 100 | mg/kg | 114 | 115 |
| Zinc | 300 | mg/kg | 347 | 318 |
| PCB totaux | 0,68 | mg/kg | <0,070 | |
| HAP totaux | 22,8 | mg/kg | 8,6 | |

| | | | |
|------------|---|----|------|
| Mat. Sèche | % | 21 | 28,6 |
| Humidité | % | 79 | 71,4 |

Les résultats indiquent :

- L'absence de dépassement des seuils S1 pour les PCB et les éléments hydrocarbures ;
- L'absence de dépassement des seuils S1 pour les éléments traces métalliques (métaux lourds) suivants : Cadmium, Chrome, Nickel, Arsenic, Mercure et Cuivre.
- Un léger dépassement des seuils S1 pour les métaux suivants : Plomb et Zinc

Les résultats d'analyses permettent de caractériser les sédiments au regard des seuils réglementaire Loi sur l'eau S1 et S2. Pour la grande majorité, les concentrations restent inférieures aux seuils S1 de la nomenclature, à l'exception des éléments plomb et zinc dont la teneur est légèrement supérieure au seuil S1 (mais reste bien inférieure à S2).

Qualité chimique des sédiments à épandre

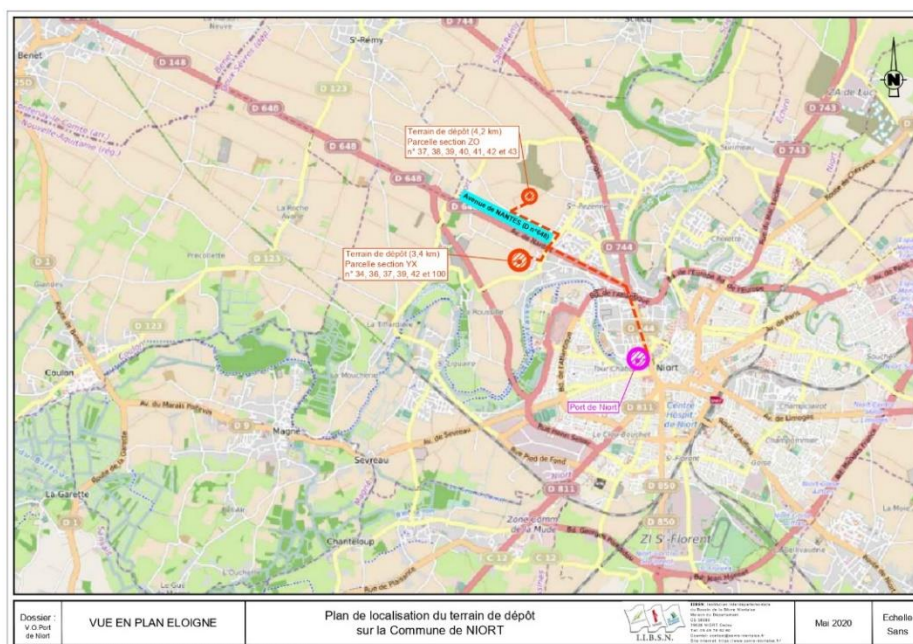
Au regard de l'arrêté du 08 janvier 1998, relatif à l'épandage de boues ou de sédiments sur parcelle agricole, le tableau des concentrations est le suivant :

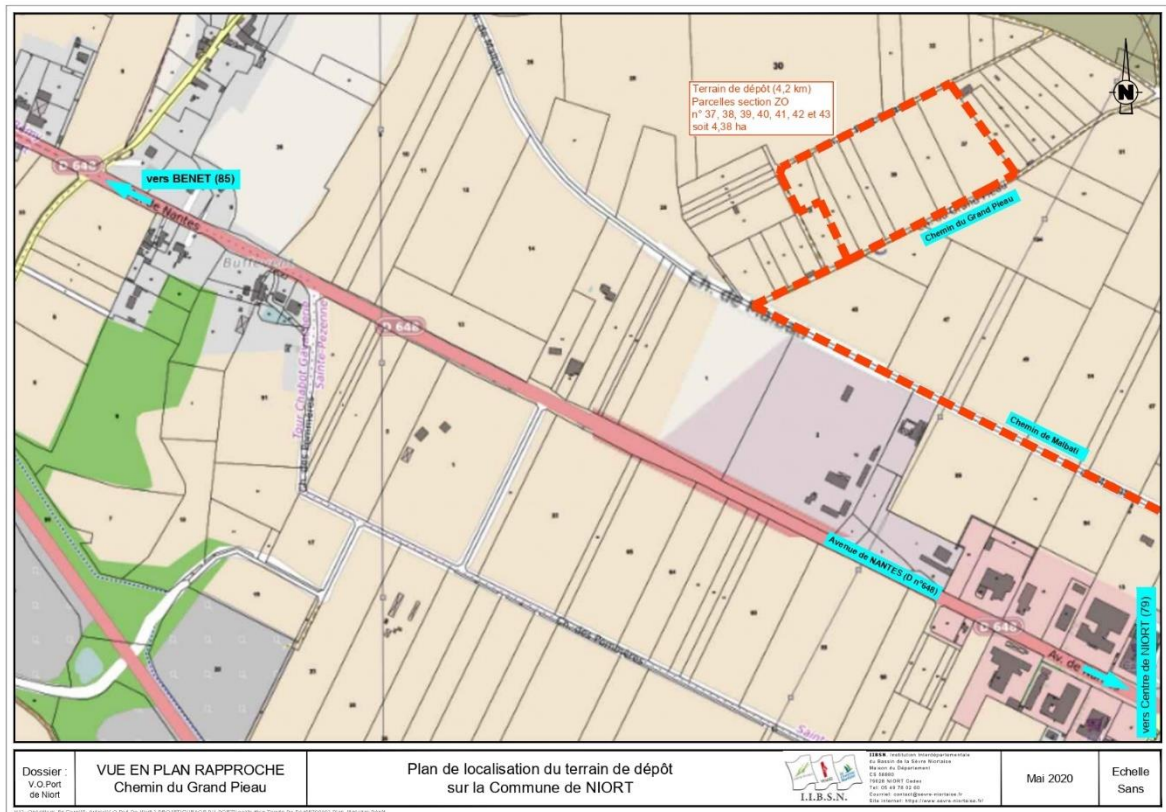
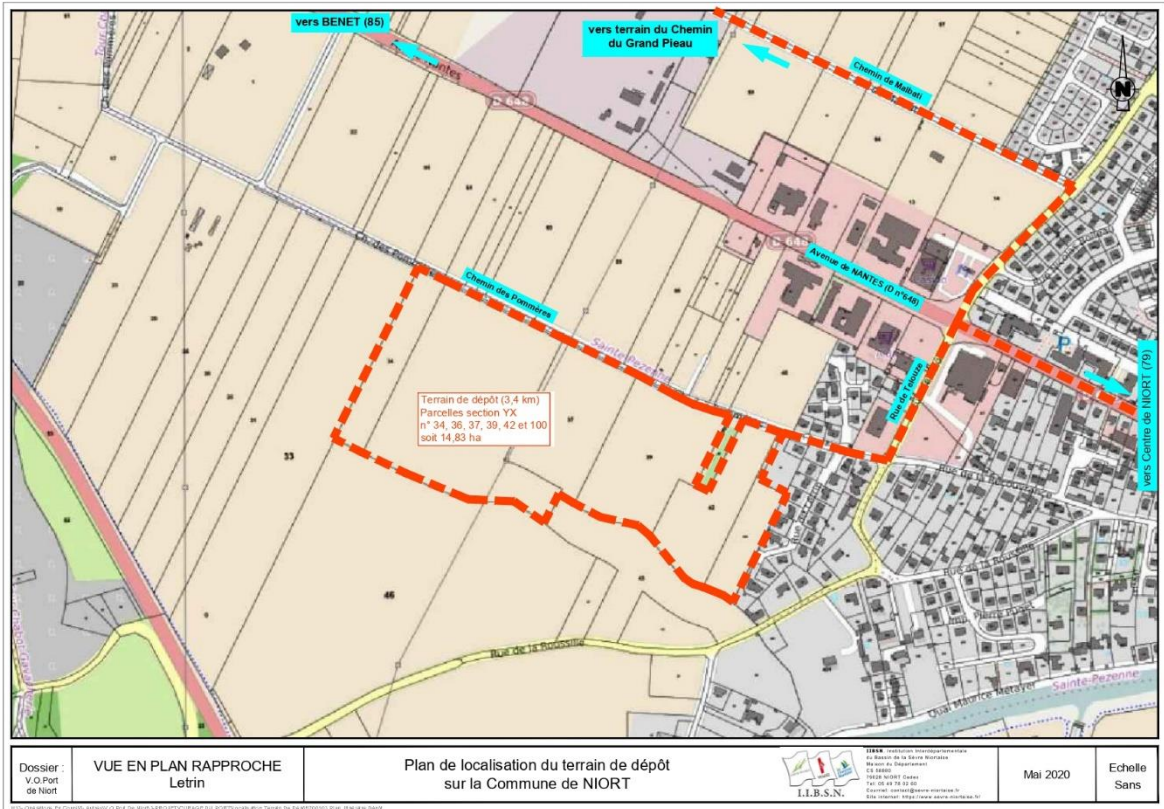
| Paramètres | Arrêté du 08 janvier 1998 | | N° échantillon / résultats | |
|------------|---------------------------|------------------|----------------------------|-------|
| | valeurs seuils | unité analytique | 1 | 2 |
| Arsenic | | mg/kg | 8,9 | |
| Cadmium | 10 | mg/kg | 1,3 | 1,1 |
| Chrome | 1000 | mg/kg | 36,2 | 31,1 |
| Cuivre | 1000 | mg/kg | 37,3 | 37,5 |
| Mercure | 10 | mg/kg | 0,34 | <0,11 |
| Nickel | 200 | mg/kg | 22,3 | 20 |
| Plomb | 800 | mg/kg | 114 | 115 |
| Zinc | 3000 | mg/kg | 347 | 318 |
| PCB totaux | 0,8 | mg/kg | <0,070 | |
| HAP totaux | 9,5 | mg/kg | 8,6 | |

| | | | |
|------------|---|----|------|
| Mat. Sèche | % | 21 | 28,6 |
| Humidité | % | 79 | 71,4 |

Les résultats d'analyses permettent de conclure sur l'absence de contamination en phase d'épandage sur sol agricole, étant également calculés les flux maximums admissibles sur 10 ans rapportés à la surface d'épandage.

La zone d'épandage est cartographiée ci-après. Il s'agit de deux terrains agricoles (cultures de céréales) situées en périphérie immédiate du centre urbain de Niort, à 3,4 km et 4,2 km du port (cartes ci-dessous). L'exploitant en place (M. Moreau) a été préalablement informé du projet et a mentionné par écrit son accord de principe (cf. annexe 10.1). Une convention amiable sera établie pour définir les conditions techniques d'épandage (recherche de moindre épaisseur) et l'indemnisation afférente à l'occupation des terrains. La surface totale des deux terrains (19,2 ha) est suffisante au regard des volumes à épandre (750 m³).





4.4 CONTEXTE QUALITE DES EAUX

Qualité des eaux superficielles dans le Marais poitevin

Dans le cadre du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles dans le Marais poitevin, il existe des données régulières en aval de Niort. Le point de prélèvements est situé en aval du plan d'eau de Noron, sous le pont Willy Brandt (réf. station n°160050 – suivi CD79).

Le suivi réalisé depuis 2001 met en évidence de fortes variabilités des paramètres, selon la période hydrologique (hautes eaux / basses eaux). Cette particularité est le résultat des variations importantes du débit fluvial. Ce suivi mensuel permet de mettre en évidence les grandes tendances de l'évolution des principaux paramètres :

- Réduction de l'oxygène dissous en période d'été ;
- Réduction des MES en été (cause : absence de courant, possibilité de concentration plus importante en aval du canal du fait des prises d'eau) ;
- Accroissement de la salinité des eaux du canal en été ; - baisse des nitrates (cause : pas d'apport amont) ;
- Léger accroissement du phosphore total ;
- Accroissement du nombre de coliformes en période de crue.

Basses eaux :

En période de basses eaux, le bief de Comporté et le port de Niort sont peu alimentés, le débit principal de la Sèvre étant dirigé vers la chaussée du moulin de Comporté plus au sud.

Il en résulte un réchauffement rapide des eaux et le développement de la végétation aquatique (hydrophytes fixées) entre le fond et la surface. Les accumulations les plus conséquentes sont localisées dans le port, dans la zone sédimentée.

Analyses préalables :

Une analyse physico-chimique des eaux du port et de la Sèvre en aval immédiat a été réalisée le 17 octobre 2019, en fin de période d'été, période comparable à celle envisagée au moment des travaux (sept-nov 2020).

Les résultats sont les suivants :

| Paramètre | pH | Conductivité | Température | Oxygène dissous |
|------------------|-----------|---------------------|--------------------|------------------------|
| Unité de mesure | Unité pH | µS/cm | °C | mg/l |
| Valeur | 7,9 | 548 | 16 | 8,7 |

Captages

La commune de Niort est concernée par plusieurs captages d'eau pour l'alimentation en eau potable.

Depuis le 23 décembre 2010, un arrêté préfectoral déclare d'utilité publique les prélèvements d'eau à partir du captage du « Chat Pendu » sur la commune de Niort et détermine pour ce captage les périmètres de protection et servitudes afférentes. Il y a également le captage du Vivier qui est le point de captage le plus important pour l'alimentation en eau potable de la ville de Niort.

- *La zone portuaire objet des travaux n'est incluse dans aucun périmètre de protection de captage AEP,*
- *La zone d'épandage des sédiments est pour partie comprise dans le périmètre de protection éloigné, en limite au nord de celui-ci près de la route de Nantes, et pour partie exclue du périmètre (cf. plans p. 22 et 23 ci-dessus).*

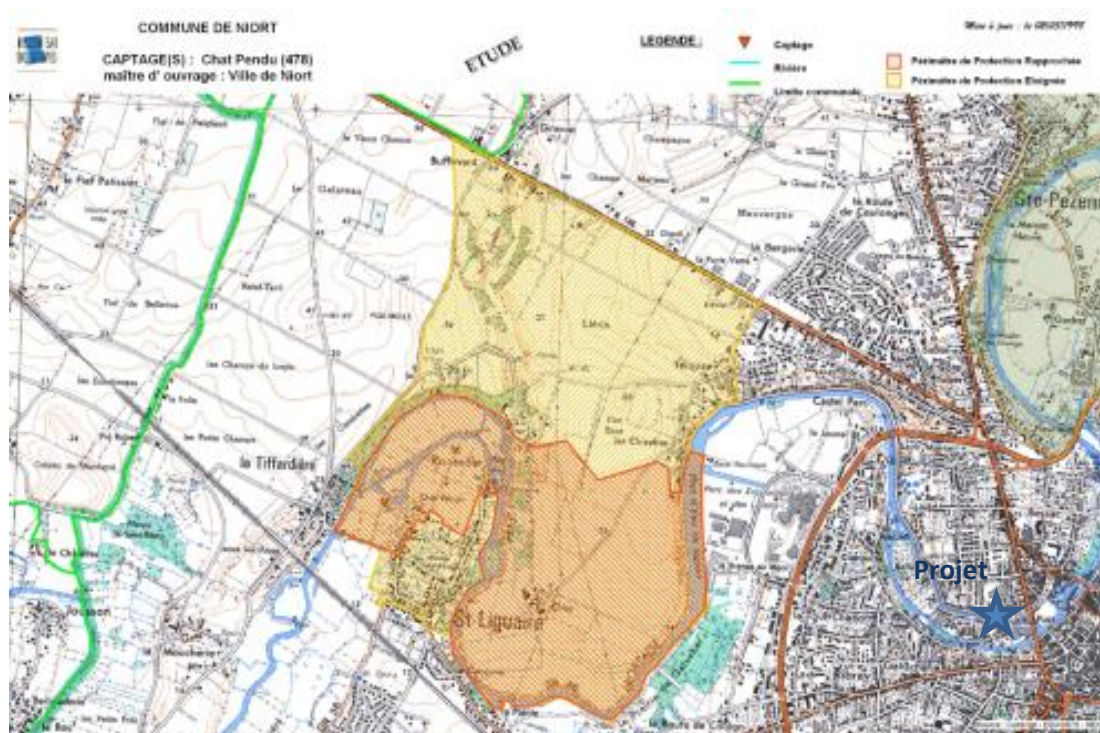


Fig.12 : Périmètre du captage du Chat pendu

4.5 CONTEXTE BIOLOGIQUE

4.5.1 ZICO

Une ZICO est recensée à proximité de la zone d'étude : « **PL13 – Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon** »

Cette ZICO est très étendue (77 905 ha) et comprend 56 communes dont la commune de Marans. L'intérêt de ce site repose dans la protection de zone de migration d'un grand nombre d'oiseaux et notamment : Tadorne de Belon, Oie cendrée, Blongios nain, Bihoreau gris, espèces concentrées en partie occidentale de la zone, près de la baie de l'Aiguillon.

La zone du projet n'est pas localisée dans le périmètre de cette ZICO.

4.5.2 Réserves régionales et nationales

Les parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités, au sens écologique. Une réserve naturelle nationale concerne les parties du territoire ainsi que le domaine public maritime et les eaux territoriales et internes françaises dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles présentent un intérêt particulier ou une nécessité de soustraire de toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Aucune RNR n'est située à proximité de la zone du projet.

4.5.3 Espaces Naturels Sensibles

L'E.N.S. ou Espace Naturel Sensible a, en France, été institué par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 puis jurisprudentiellement précisé par le tribunal de Besançon comme espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Aucun ENS n'est concerné par la zone du projet.

4.5.4 RAMSAR

La Convention de RAMSAR du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale a pour objectif d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de

favoriser leur conservation (y compris la flore et la faune) et de promouvoir leur utilisation rationnelle.

Aucune zone RAMSAR n'est située à proximité de la zone du projet.

4.5.5 Réserve biologique ONF

Les réserves biologiques ont pour objectif la conservation et la restauration dans certain cas de la diversité biologique des espaces forestiers sensibles et d'intérêts. Les activités susceptibles de compromettre la réalisation d'un aménagement forestier sont réglementées par l'article R.133.1 du code forestier (loi n°91-5 du 3 janvier 1991).

Aucun site de réserve biologique n'est situé à proximité de la zone des travaux.

4.5.6 Zones d'inventaire et secteurs remarquables pour la biodiversité

L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique) est issu de la volonté des pouvoirs publics de se doter d'un outil de connaissance du milieu naturel français, permettant une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains milieux fragiles (circulaire n° 91-71 du 14 Mai 1991 du Ministère de l'Environnement).

Deux types de ZNIEFF sont définis :

- ZNIEFF de type I : caractérisée par leur intérêt biologique remarquable dû à la présence d'espèces ou de milieux rares remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques remarquables.

Les ZNIEFF n'ont aucune valeur juridique et ne sont donc pas opposables au tiers. En revanche, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF, lors d'une opération d'aménagement, peut relever d'une erreur d'appréciation et faire l'objet d'un recours.

La ZNIEFF de type I la plus proche du site d'étude est la ZNIEFF « Marais de Galuchet » (n°540120022), d'une superficie de 146 hectares et située à environ 1,5 km du projet.

Les ZNIEFF de type II :

- **540120114 : Marais Poitevin** : Cette zone de 38093 ha est un vaste complexe littoral et sublittoral est divisée en 3 secteurs par l'agriculture intensive (façade littorale, zone centrale de prairie saumâtres et zone interne de bocage en eau douce. Cette ZNIEFF protège une des plus grandes zones humides du littoral français, celle-ci présente une richesse écosystémique associée notamment au gradient de salinité Est/Ouest. Cette

zone est fortement impactée par les activités agricoles et la prolifération d'espèces invasives exotiques (ragondins, écrevisses américaines et jussies).

- **520016277 : Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants** : Cette zone de 70589 ha est un ensemble constitué par le Marais Poitevin, de milieux palustres, de vasières et espaces sableux littoraux et d'affleurements calcaires. Il a pour objectif la protection des prairies naturelles, des vasières littorales et des milieux dunaires qui présentent un grand intérêt biologique (diversité de la flore et zone majeure de migration, d'hivernage, de reproduction et de vie de l'avifaune notamment).

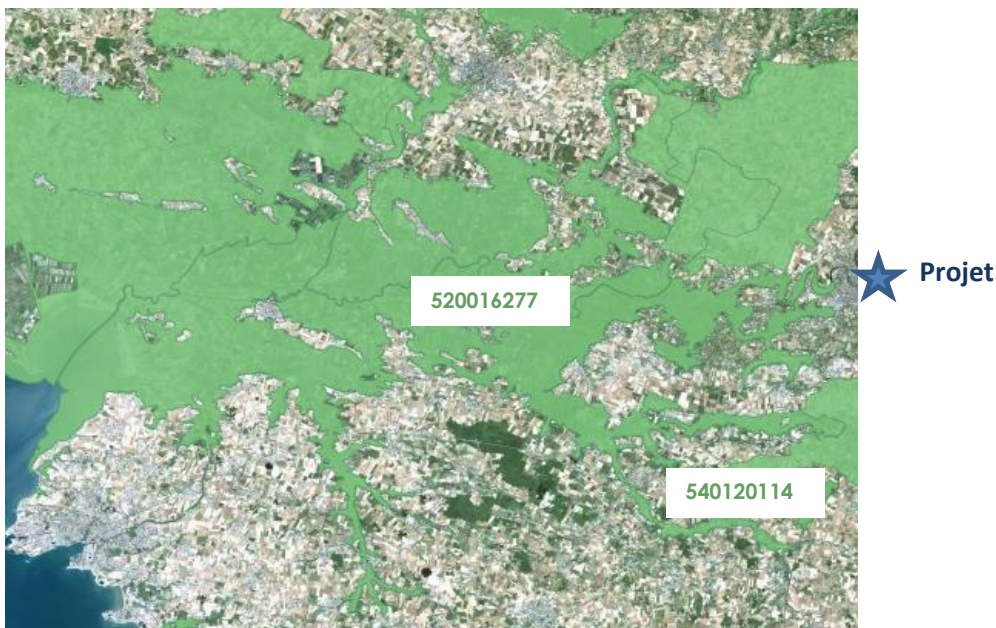


Figure 13 : emprise des ZNIEFF de type II à proximité de la zone d'étude

La zone du projet est concernée par deux ZNIEFF de type II : 520016277 et 540120114. Ces zones se situent à environ 3,75 km à l'aval du projet.

4.5.7 Zones de protection : Arrêté de protection de biotope (APB)

L'Arrêté préfectoral Protection de Biotope* fait référence au décret du 25 Novembre 1977 (77-1295) ; il a pour objectifs :

- La préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation et repos) d'espèces protégées. (Article L211-2 et R211-12 du Code Rural) ;
- La protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (Article L211-2 et R211-14 du code Rural) ;

La zone classée Arrêté de Protection de Biotope la plus proche du site d'étude est « Venise verte » (FR3800293), située à environ 3,6 km du projet. Cet arrêté date du 7 mai 1992.

En outre, la zone du projet est située **à 10 km environ du périmètre de l'APB FR3800515 : Marais Poitevin**. Sur ce site, les activités susceptibles d'altérer les prairies naturelles et le réseau hydraulique du Marais Poitevin sont interdites (suppression ou comblement des fossés et canaux, réduction du caractère humide des prairies, perturbation du système hydraulique du marais...).

Il convient de noter ici que l'arrêté biotope encadrant cette zone de protection a fait l'objet d'un jugement au tribunal administratif en date du 27/10/1998. Ce jugement annule la limitation des travaux d'entretien du réseau hydraulique entre le 16 juillet et le 31 décembre ainsi que l'ensemble des dispositions relatives au réseau hydraulique ;

4.5.8 Zones de protection : sites inscrits / sites classés

La loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement, permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le site classé « Le site du Marais Mouillé Poitevin » (n°85 SC 31 a), situé à environ 2,5 km du projet, est le site classé le plus proche du projet.

La zone du projet n'est pas concernée directement par un site classé ou un site inscrit.

4.5.9 Zone de protection : Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de constituer un réseau européen de sites choisis pour abriter des habitats naturels (pelouses calcaires, landes, forêts alluviales, dunes, ...) ou des espèces identifiées comme particulièrement rares et menacées. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes directive européenne « Oiseaux » n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 et n°92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats »

Sites identifiés au titre de la Directive « Oiseaux »

La directive européenne n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite « Directive Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages et a pour principal objectif la définition de «

Zones de Protection Spéciales » (ZPS) visant à la préservation de milieux essentiels à la survie des populations d'oiseaux.

Sites identifiés au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

La directive européenne n°92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore », plus communément appelée « Directive Habitats », s'applique aux pays de l'Union Européenne depuis le 5 juin 1994. Elle met en place une politique de conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage, afin d'assurer le maintien de la biodiversité sur le territoire européen et demande pour ce faire aux États membres de constituer des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC). L'ensemble des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux », constituera un réseau européen cohérent, le « réseau Natura 2000 ». L'appellation commune « Site Natura 2000 » sera ainsi donnée aux ZSC et aux ZPS. Les objectifs de protection des espèces et des habitats des sites Natura 2000 à prendre en compte sont fixés dans des documents d'objectif (DOCOB). Ceux-ci planifient pour six ans, la gestion de chacun des sites Natura 2000.

Le projet est distant de 1,5 km à vol d'oiseau :

- de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC – directive Habitats) « Marais Poitevin » (FR5400446), d'une superficie de 20 323 ha,
- De la Zone de Protection Spéciale (ZPS – directive Oiseaux) « Marais Poitevin » (FR5410100), d'une superficie de 68 023 ha.

Ces trois zones Natura 2000 font l'objet d'une évaluation spécifique (voir chapitre « Incidences Natura 2000 »).

Les enjeux ayant justifié la création des deux zones Natura 2000 qui feront l'objet d'une évaluation spécifique englobent les enjeux ayant justifié la création des autres zones sensibles (ZICO, ZNIEFF...). L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 permettra donc également de préciser les incidences du projet sur ces espaces remarquables.



Figure 14 : localisation des zones Natura 2000 « Oiseaux » à proximité de la zone d'étude

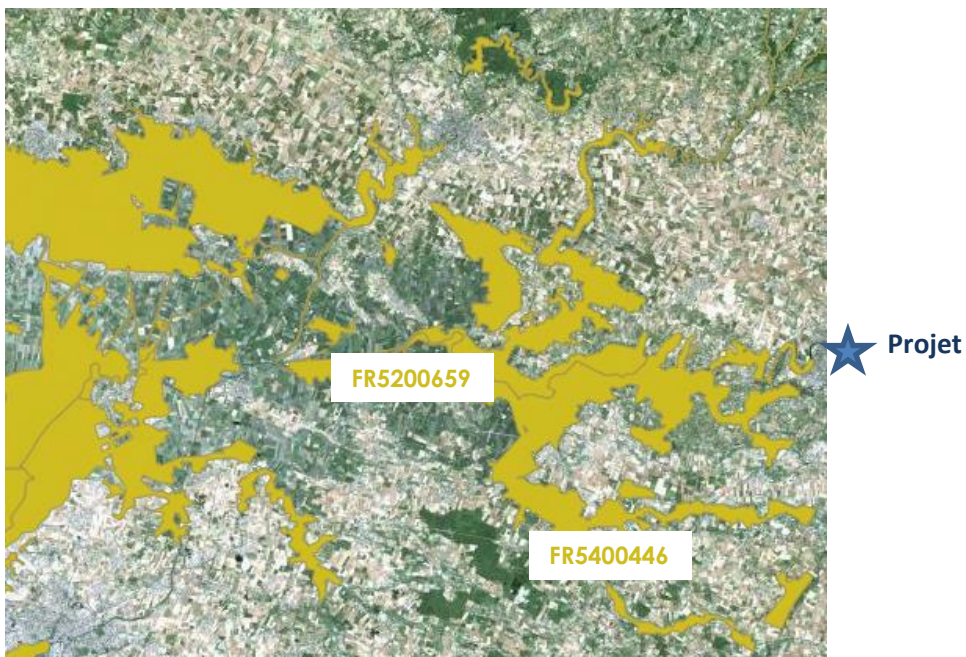


Figure 15 : localisation des zones Natura 2000 « Habitats » à proximité de la zone d'étude

4.5.10 Habitats benthiques

Une végétation spécialement adaptée à la vie aquatique se développe dans les eaux de la Sèvre Niortaise. Les herbiers composés de Cornifle et Myriophylle sont largement dominants, en répartition comme en volume. Ça et là, principalement en amont de la Sèvre, l'eau est recouverte d'une végétation enracinée flottante (Nénuphars, Grenouillette, Potamot) et

exceptionnellement, il est possible d'observer, toujours en amont de la Sèvre, les quelques reliques du Jonc des Tonneliers (*Schoenoplectus lacustris*) et la Sagittaire (*Sagittaria sagittalis*). Toutes ces végétations sont inscrites à la liste des habitats d'intérêt communautaire. Un autre habitat d'intérêt européen est présent sur les berges de la Sèvre : les mégaphorbaies. Elles sont globalement plus fréquentes et bien développées en aval de la Sèvre, à l'entrée du Marais poitevin.

| | | |
|---|--|---|
| Iles de lentille aquatiques annuelles, libres, eutrophiles voir mésotrophile <i>Lemma minor</i> <i>Lemma minuta</i> <i>Sprodeletia polytricha</i> <i>Azolla filiculoides</i> <i>Lemma gibba</i> <i>Wolffia arrhiza</i> <i>Hydrocharis morsus-ranae (LRR, D79)</i> | Mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, eutrophiles, médioeuropéennes <i>Bryonia dioica</i> <i>Calyptegia sepium</i> <i>Eupatorium cannabinum</i> <i>Myosoton aquaticum</i> <i>Scrophularia auriculata</i> <i>Barbarea vulgaris</i> <i>Dipsacus filiformis</i> <i>Epilobium hirsutum</i> <i>Eriolobium tetragonum</i> <i>Humulus lupulus</i> | Mégaphorbiaies mésotrophes <i>Angelica sylvestris</i> <i>Filipendula ulmaria</i> <i>Symphytum officinale</i> <i>Lythrum salicaria</i> <i>Cirsium palustre</i> <i>Stachys palustris</i> <i>Athaea officinalis</i> <i>Valeriana officinalis</i> |
| terriers vivaces enracinés dulcaquicoles européens <i>Ceratophyllum demersum (Dominant)</i> <i>Elodea nuttallii</i> <i>Myriophyllum spicatum</i> <i>Najas lutea</i> <i>Nymphaea alba</i> <i>Callitriche stagnalis</i> <i>Ranunculus trichophyllus</i> <i>Myosotis scorpioides</i> <i>Potamogeton nodosus</i> <i>Sagittaria sagittifolia (A noter)</i> <i>Schoenoplectus lacustris (A noter)</i> | Roselières hautes et caricales <i>Carex riparia</i> <i>Iris pseudacorus</i> <i>Lycoopus europaeus</i> <i>Lysimachia vulgaris</i> <i>Phalaris arundinacea</i> <i>Phragmites australis</i> <i>Solarium dulcamara</i> | Roselières médioeuropéennes pionnières <i>Glyceria maxima</i> <i>Schoenoplectus lacustris</i> <i>Sparganium erectum</i> <i>Alisma plantago-aquatica</i> <i>Rorippa amphibia</i> <i>Sagittaria sagittifolia</i> <i>Sparganium emersum</i> <i>Cyperus longus</i> |

4.5.11 Faune piscicole

La Sèvre Niortaise est classée en 2ème catégorie piscicole sur la zone d'étude. D'après le SAGE de la Sèvre, le contexte piscicole est perturbé.

▪ Les poissons autochtones

Le tableau suivant indique les habitudes écologiques des poissons les plus communément pêchés sur la Sèvre Niortaise, au niveau de notre zone d'étude.

| Poisson | Habitat | Caractéristique alimentaire | Période de reproduction | Zone de frayère |
|-----------------|--|---|-------------------------|--|
| Anguille | Eaux calmes, eaux courantes, estuaires | Durant la vie adulte : Invertébrés, alevins, œufs, batraciens | Printemps | Dans les eaux salées de la mer des sargasses |
| Chevaine | Courants agités et proximité de barrages naturels ou artificiels | Alevins, larves d'insectes, fruits, déchets | Printemps (avril-juin) | Fond sableux et végétation |

| | | | | |
|---------------|---|---|-------------------------|------------|
| Gardon | Eaux courantes et dans les remous, à fond sableux | Petits vers, larves d'insectes, crustacés, végétation | Printemps (mai-juin) | Végétation |
| Perche | Eaux courantes propres | Alevins, petits vers, mollusques, larves d'insectes | Printemps (mai-juin) | Végétation |
| Tanche | Eaux calmes parmi la végétation et aux fonds vaseux | Mollusques, larves d'insectes, vers, débris de végétaux | Printemps (mai-juillet) | Végétation |

Aucun poisson répertorié comme espèce importante d'un point de vue communautaire (SIC « Marais Poitevin ») n'a été recensé. A niveau du site d'étude, le peuplement piscicole doit être sensiblement le même que celui présent au niveau de la station de Magné.

Le bassin de la Sèvre Niortaise abrite de nombreuses espèces de poisson. Les espèces repères sont l'anguille sur la partie aval et la truite de rivière sur certaines têtes de bassin.

Neuf espèces migratrices fréquentent les marais et cours d'eau. Ces poissons rencontrent des problèmes de franchissement d'ouvrage notamment en zone de marais, et de préservation de frayère en amont. Les anguilles souffrent aussi de la forte pression de pêche sur la civelle dans l'estuaire.

La coexistence d'espèces à écologie très variée, que ce soit par rapport aux habitats de vie ou par rapport à la reproduction, montre un certain intérêt piscicole de la Sèvre Niortaise qui présente de plus, une diversité d'espèces de poissons. Il est tout de même important de noter que les espèces de poissons recensées au niveau de la Sèvre sont très ubiquistes.

La zone d'étude se situe dans une zone urbanisée. Les potentialités piscicoles en termes de frayère, de nourrissage et d'abri sont donc très limitées au niveau de la ville de Niort. La Sèvre Niortaise dans la partie naturelle, présente quant à elle des potentialités piscicoles plus intéressantes le long des berges.

▪ **Les poissons migrateurs**

Ils constituent le troisième grand groupe de poissons qui fréquente la baie de l'Aiguillon, le Marais poitevin et les grands axes du bassin versant, dont la Sèvre niortaise : à ce jour, 6 espèces de poissons migrateurs ont été recensées. Il s'agit de la Grande Alose *Alosa alosa*, de la Lamproie marine *Petromyzon marinus*, de la Truite de mer *Salmo trutta*, du Saumon atlantique *Salmo salar*, du Flet *Platichthys flesus*, du Mulet porc *Liza ramada* et de l'Anguille

Anguilla anguilla. Anguille, Mulet et Flet sont des migrateurs catadromes qui se reproduisent en mer, Aloses, Lamproies et Truites sont dites anadromes car elles se reproduisent en eau douce.

▪ **Continuité écologique**

Les arrêtés du 10 juillet 2012 pris par le préfet coordonnateur de bassin classent en deux listes les cours d'eau ou parties de cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement relatif à la continuité écologique :

- la liste I regroupe les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire.
- la liste II englobe les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Le tronçon de la Sèvre Niortaise situé au niveau du projet est classé en liste I et en liste II avec l'obligation d'assurer la circulation de l'Anguille, de la Grande alose, de la Lamproie marine et des espèces holobiotiques. Le projet ne générera pas d'obstacle à la continuité écologique, celle-ci étant orientée vers le bras de la chaussée du moulin de Comporté au sud (montaison et dévalaison).

4.5.12 Avifaune

La Sèvre Niortaise est le corridor écologique majeur de la ville de Niort. Le lit mineur de la Sèvre niortaise accueille 61 espèces d'oiseaux à Niort, soit 32% des espèces observées sur la commune et 20% de celles connues en Deux-Sèvres. La moitié des espèces d'oiseaux considérées comme très rares à Niort a été observée sur ce fleuve.

Paradoxalement moins d'une dizaine d'espèces y est régulièrement présente. Cela traduit à la fois un fort potentiel et une sous exploitation de ce milieu par les oiseaux. Les espèces emblématiques sont le Grèbe castagneux, le Cygne tuberculé, le Canard colvert, la Poule d'eau, la Foulque macroule, le Martin-Pêcheur d'Europe mais du point de vue de la conservation des espèces le Milan noir, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule milouin et le Chevalier guignette sont plus importants.

Toutes ces espèces sont relativement aisées à recenser et sont représentatives de l'évolution à la fois de la qualité biologique de l'eau et de son rôle de refuge pour les oiseaux sauvages, particulièrement en hiver et principalement sur le plan d'eau de Noron.

Les listes ci-après répertorient les oiseaux présents à Niort (espèces nicheuses et migratrices/hivernantes).

espèces nicheuses

| Nom français | Occurrence Niort | Statut patrimonial | | | Statut de protection | |
|------------------------------|------------------|--------------------|--------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| | | Migrateur 79 | Hivernant 79 | Hivernant France | Protection France | Directive oiseaux |
| Plongeon arctique | exceptionnel | - | très rare | Vulnérable | Protégé | I |
| Grèbe huppé | peu fréquent | commun | commun | | Protégé | - |
| Grèbe esclavon | exceptionnel | très rare | - | Vulnérable | Protégé | I |
| Grèbe à cou noir | très rare | rare | - | | Protégé | - |
| Fou de Bassan | exceptionnel | exceptionnel | - | | Protégé | - |
| Grand Cormoran | exceptionnel | régulier | régulier | | Protégé partiellement | - |
| Cormoran huppé | exceptionnel | exceptionnel | - | | Protégé | - |
| Héron bhoreau | rare | rare | - | | Protégé | I |
| Butor étoilé | exceptionnel | rare | rare | | Protégé | I |
| Héron pourpré | très rare | rare | | | Protégé | I |
| Ibis sacré | très rare | - | rare | | sans statut | - |
| Bernache nonnette | exceptionnel | exceptionnel | exceptionnel | Vulnérable | Protégé | I |
| Bernache cravant | exceptionnel | peu fréquent | très rare | A Surveiller | Protégé | II/2 |
| Tadome de Belon | exceptionnel | régulier | régulier | | Protégé | - |
| Canard mandarin | peu fréquent | - | - | | Protégé | I |
| Canard siffleur | très rare | commun | commun | A Surveiller | Chassable | II/1 & III/2 |
| Canard chipeau | très rare | régulier | régulier | Localisé | Chassable | II/1 |
| Sarcelle d'été | très rare | régulier | - | | Chassable | II/1 |
| Canard souchet | rare | régulier | régulier | A Surveiller | Chassable | II/1 & III/2 |
| Fuligule milouin | régulier | commun | commun | | Chassable | II/1 & III/2 |
| Fuligule morillon | peu fréquent | régulier | peu fréquent | | Chassable | II/1 & III/2 |
| Fuligule milouinan | exceptionnel | très rare | très rare | Rare | Chassable | II/2 & III/2 |
| Garrot à oeil d'or | très rare | rare | très rare | Rare | Chassable | II/2 |
| Harle piette | exceptionnel | peu fréquent | peu fréquent | Vulnérable | Protégé | - |
| Harle bièvre | très rare | peu fréquent | très rare | Rare | Protégé | II/2 |
| Fouque macroule | commun | commun | commun | | Chassable | II/1 & III/2 |
| Bécasseau minuscule | exceptionnel | régulier | très rare | Rare | Protégé | - |
| Bécasseau tacheté | exceptionnel | exceptionnel | - | | Protégé | - |
| Phalarope à bec large | exceptionnel | exceptionnel | - | | Protégé | - |
| Bécassine des marais | rare | régulier | peu fréquent | A Surveiller | Chassable | II/1 & III/2 |
| Barge à queue noire | exceptionnel | régulier | très rare | Vulnérable | Chassable | II/2 |
| Barge rousse | très rare | rare | - | En Danger | Chassable | II/2 |
| Chevalier guillemette | régulier | régulier | très rare | | Protégé | - |
| Mouette pygmée | très rare | peu fréquent | rare | Vulnérable | Protégé | - |
| Goéland cendré | rare | peu fréquent | peu fréquent | | Protégé | II/2 |
| Goéland brun | peu fréquent | régulier | peu fréquent | | Protégé | II/2 |
| Goéland argenté | rare | peu fréquent | peu fréquent | | Protégé partiellement | II/2 |
| Mouette tridactyle | rare | - | rare | | Protégé | - |
| Mouette rieuse | régulier | commun | commun | | Protégé partiellement | II/2 |
| Sterne pierregarin | rare | régulier | - | | Protégé | I |
| Sterne caugek | très rare | rare | - | | Protégé | I |
| Sterne arctique | exceptionnel | très rare | - | | Protégé | I |
| Guillemette moustac | très rare | régulier | - | | Protégé | I |
| Guillemette noire | rare | régulier | - | | Protégé | I |
| Hirondelle de rivage | très rare | régulier | - | | Protégé | - |
| Cincla plongeur | très rare | rare | rare | | Protégé | - |
| Phragmite des joncs | exceptionnel | très rare | - | | Protégé | - |

en gras, espèces patrimoniales

Comme toute opération de travaux, le projet devrait éloigner l'avifaune de l'emprise du chantier, en particulier durant les phases bruyantes (pelleuses). La période d'exécution (fin d'été, automne) est la moins impactante.

4.5.13 Les espèces et les habitats protégés

Des recherches ont été effectuées sur les plateformes de consultation et d'échanges de données naturalistes :

- Le Système d'information de la nature et des paysages (SINP région Nouvelle Aquitaine) : <http://www.sinp.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>
- L'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr>
- L'inventaire de la biodiversité réalisé par la ville de Niort. Sources : Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) / Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

La fiche de synthèse propre à la Sèvre niortaise est jointe en annexe 9.

A la demande de la Ville de Niort, deux associations, le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) ont procédé entre 2010 et 2011 à l'inventaire de la biodiversité niortaise.

Cet inventaire a révélé la grande diversité de milieux (bocages, vallées sèches, friches industrielles...) et d'espèces présentes sur le territoire. Il a aussi permis d'identifier les menaces et les pressions qui pèsent sur le patrimoine naturel.

Cet inventaire est le plus précis en ce qui concerne les unités écologiques prospectées et l'abondance des données recueillies sur la commune de Niort.

- **Les unités biologiques à forts enjeux**

Parmi les 12 unités écologiques, plusieurs ressortent comme prioritaires au regard de leur intérêt biologique :

- marais, en particulier ceux situés en aval de l'agglomération de Niort (Galuchet/La Plante, Chey/La Roussille, Saint-Rémy),
- plaine, sur les espaces moins touchés par l'intensification des pratiques agricoles au contact des ZPS Niort nord-ouest et Niort sud-est, et surtout avec comme zone refuge l'aérodrome de Niort-Souché,
- vallées sèches liées à la Sèvre niortaise, qu'elles soient situées en amont (Surimeau) ou en aval (Buffevent/Torfou) de l'agglomération de Niort,
- Sèvre niortaise, en particulier la section en amont de l'agglomération sur Surimeau/Sainte-Pezenne, dont le lit majeur et la ripisylve sont particulièrement préservés et dans une moindre mesure, le plan d'eau de Noron. Le site du port de Niort n'a pas été identifié comme un enjeu particulier.

Intra muros, deux unités écologiques présentent également un enjeu biologique particulier :

- friches urbaines et industrielles qui constituent de petits îlots refuge pour la biodiversité,
- bâti ancien et historique dans lequel de nombreuses espèces patrimoniales se reproduisent, vivent.

▪ **Les espèces et habitats phares**

En dehors de la diversité propre à chaque groupe étudié, plusieurs espèces ou cortèges d'espèces ressortent comme prioritaires sur le territoire niortais, au regard de leur intérêt patrimonial et indicateur biologique de l'état des milieux :

- Loutre : en phase de reconquête sur la Sèvre niortaise en amont de Niort,
- Grand Rhinolophe : chauve-souris fortement menacée par la régression du bocage et la rénovation du bâti agricole,
- Cortège des oiseaux de plaine patrimoniaux : Outarde canepetière (ponctuellement reproductrice sur Niort, reconquête durable possible à partir de la ZPS plaines de Niort sud-est), Oedicnème criard, Busard cendré (2 colonies).
- Cortège des passereaux patrimoniaux de la ville : Moineau soulcie (effectif reproducteur niortais équivalent à environ 10 % de la population du département), Moineau friquet (en danger de disparition), Rougequeue à front blanc (densités relativement importantes), Linotte mélodieuse.
- Triton crêté : présent encore sur 3 mares (6%) du bocage de Saint Florent, ainsi que le Triton marbré et la Rainette arboricole, encore assez présents sur ce secteur,
- Grenouille rousse dont l'une des rares populations du Marais poitevin est située à Galuchet,
- Poissons migrateurs (aloses, anguille, saumon...), de passage voire se reproduisant sur Niort,
- Brochet, encore reproducteur sur quelques zones de marais,
- Azuré du serpolet : papillon présent sur les pelouses sèches subsistant en plaine (aérodrome) et dans les vallées sèches,
- Cordulie à corps fin : libellule dont la population située sur les méandres de la Sèvre en amont de l'agglomération de Niort est l'une des plus importantes du département, en raison de la qualité du milieu et de la ripisylve,
- Lucane cerf-volant : un des plus gros coléoptères d'Europe présent sur les boisements de pente de la Sèvre et probablement dans le bocage,
- Capillaire de Montpellier : dont l'une des deux stations du département si situe sur l'ancienne centrale hydroélectrique du Vivier,
- cortège des plantes messicoles (Bleuet, Adonis, Miroir de Vénus...) localisé à quelques bordures de cultures en zone de plaine.

▪ **Éléments forts de chaque territoire**

Chaque unité écologique présente ainsi au moins un enjeu prioritaire en matière de conservation d'une espèce patrimoniale phare de la commune :

- bâtiments et édifices permettant la nidification notamment, sur les quartiers anciens en moellons calcaires, du Moineau soulcie et du Rougequeue à front blanc,

- bocage avec la présence du Lucane cerf-volant dans ses haies,
- boisements secs et ses forêts de ravins dominant la Sèvre niortaise,
- friches urbaines et industrielles constituant des espaces refuge pour la faune (papillons, reptiles) et la flore,
- Lambon dont les assecs permettent la présence d'un milieu favorable à certains amphibiens (Pélodyte ponctué) et plantes patrimoniales (Jonc fleuri),
- marais pour ses différents habitats de zones humides, Héron cendré (plus grande héronnière du sud Deux-Sèvres), Fritillaire pintade,
- mares et étangs : sites de reproduction indispensables pour les Amphibiens,
- parcs et jardins permettant l'alimentation du Moineau soulcie et du Crapaud accoucheur,
- plaine : cortège des oiseaux de plaine (Outarde en tête) et des plantes messicoles
- voies de communication (dépendances vertes) : Azuré du serpolet et reptiles,
- Sèvre niortaise pour son ichtyofaune (poissons), la Loutre et ses libellules
- vallées sèches pour ses habitats de pelouses et les papillons s'y développant.

4.5.14 Autres observations biologiques

Observations mammalogiques :

13 espèces de mammifères ont été repérées entre 2001 et 2005 : hérisson, renard, musaraigne, taupe, genette, fouine, rats, lapins, lièvres, campagnol, ragondins mais aussi la Loutre d'Europe. Cette dernière semble présente en aval de Comporté, sur les bras et l'îlot de la belle étoile, à 1 km environ du projet.

4.6 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Les opérations de travaux ont lieu sur la commune de Niort.

Le tissu économique niortais est dominé par le secteur tertiaire, représenté notamment par l'implantation des grandes sociétés mutuelles nationales.

En amont (bassin versant), l'activité est dominée par l'agriculture (élevage, polyculture, céréales) et par l'agro-alimentaire. L'activité industrielle est peu représentée ou éparse.

En aval (Marais poitevin) l'activité économique est partagée entre l'agriculture (zones d'élevages bovins, polyculture et céréales) et le tourisme (promenades en barque, pistes cyclables, hébergements de loisirs, ...).

4.6.1 Activité économique et emploi

Agriculture

L'agriculture est l'activité économique majeure du bassin versant notamment en termes d'occupation, ou d'utilisation du territoire. Elle est aussi la plus grande utilisatrice d'eau sur le bassin.

L'agriculture du bassin est tournée à la fois vers les activités d'élevage et de polyculture. Toutefois, certaines singularités géographiques existent. On peut ainsi distinguer des zones davantage orientées vers l'élevage et d'autres vouées à la culture. Les secteurs suivants sont marqués par la nette domination de l'une ou l'autre de ces activités :

- La Gâtine au nord du bassin de l'entité Autize et la Venise verte au cœur du Marais mouillé, concentrent l'essentiel des prairies et sont ainsi tournées vers les activités d'élevage ;
- Les Marais desséchés vendéens et charentais et plus encore les zones de plaines d'Aunis, de Niort et du Sud-Vendée sont dominés par les cultures. Sur le reste du bassin versant, on retrouve en mixité des activités de polyculture (> 50% SAU) et d'élevage (prairies permanentes < 25 % SAU) ;

A l'échelle du bassin versant, l'eau d'irrigation provient majoritairement des eaux souterraines (93 %) tandis que l'eau d'abreuvement a pour origine soit le milieu naturel (eaux de surface : cours d'eau, canaux ou eaux souterraines : points d'eau), soit l'eau du réseau public (abreuvoir, approvisionnement à la tonne). L'irrigation s'est notamment développée entre 1979 et 1988, durant cette période les surfaces irriguées ont été multipliées en général par 3 ou 4. Aujourd'hui, les surfaces irriguées représentent environ 11.2% de la SAU (% obtenu à partir des chiffres de l'AELB 2000 et 2001 et du RA 2000). Les prélèvements pour l'irrigation en 2001 sont de l'ordre de 45 Mns de m³.

Activité industrielle

L'activité industrielle n'est pas dominante sur le bassin niortais, à fortiori à proximité de la Sèvre niortaise. Il en fut autrement le siècle dernier, en témoignent les anciennes usines de « Boinot » près du port, et les usines « Rousseau » près de la Roussille (ganteries).

Le projet n'aura aucune incidence sur l'activité industrielle ni sur l'agriculture.

4.6.2 Tourisme / Plaisance

La Sèvre niortaise, comme la plupart des fleuves et rivières, offre des opportunités de développement touristique.

- L'infrastructure fluviale est navigable, de Niort à l'océan. Autrefois utilisée pour es activités économiques, la navigation est aujourd'hui plus confidentielle ou réservée à l'exploitation du domaine public (bateaux de service). L'activité de plaisance est peu développée sur Niort, mais quelques bateaux remontent encore jusqu'au port chaque année. Depuis 2012, les collectivités se mobilisent pour donner de l'essor au tourisme fluvial (exploitation de bateaux habitables). Les travaux envisagés dans le port de Niort font partie intégrante de ce projet ambitieux, l'objectif étant d'accueillir à terme une flotte de 8 à 12 bateaux dans le port.

Le projet aura une incidence positive sur la navigation.

- Le long des quais et des berges du fleuve, se développent depuis plusieurs années des itinéraires pédestres et cyclables (coulée verte, plan vélo départemental, ...). Ponctuellement, des établissements de restauration (Belle étoile, Roussille, ...) ou d'hébergement (chambres d'hôtes) sont établis.

Le projet n'impactera pas réellement les activités de promenade riveraines, à l'exception du stationnement évoqué au point 4.7.2 ci-après.

4.7 CONTEXTE CADRE DE VIE

Ce secteur forme un cadre de vie urbain résidentiel pour la population, qu'il convient d'intégrer pour mieux en appréhender les impacts des opérations lors des travaux et plus largement à leur issue.

Les missions de régulation des eaux, en régime normé ou par anticipation des crues et des étiages représente en outre un enjeu majeur pour la population de Niort.

4.7.1 Contexte paysage et patrimoine

Il s'agit d'un contexte urbain (maisons d'habitations riveraines, petits immeubles, voies sur berges, ...), organisé autour de deux ensembles historiques :

- la Sèvre niortaise navigable et le port de Niort, dont les aménagements datent de la seconde partie du 19^{ème} siècle (1860 – 1880). C'est le cas du port et des quais en maçonneries objet du dossier,
- les anciennes usines « Boinot », dont l'activité s'est arrêtée dans les années 1970. Aujourd'hui propriété de la ville de Niort, le site ainsi que les bâtiments les plus remarquables font l'objet d'une restauration et d'une requalification depuis 2016. Le projet est identifié sous l'appellation « port Boinot », une interaction forte existe avec la Sèvre navigable.

Si les deux projets sont totalement distincts sur les plans administratif et financier, il n'en demeure pas moins que des relations existent sur le plan du paysage et du patrimoine. Des relations techniques sont établies entre les services de la ville et de l'IIBSN. Une demande a été faite pour un traitement possible de la voirie communale à l'issue des travaux du port (quai de Belle Ile).

Le projet est situé dans le périmètre de l'AVAP de Niort. Un dossier de déclaration préalable est déposé pour l'aménagement de la cale de mise à l'eau.

4.7.2 Voies de circulation et stationnements

Réseaux routiers, ferroviaires

La zone du projet est insérée dans le centre urbain de la ville de Niort, desservi par un réseau routier plutôt dense. L'axe structurant est orienté vers la route de Nantes et la rocade nord. Ceci est important dans le cadre du transport sédimentaire envisagé vers une zone d'épandage située près de la route de Nantes.

De part et d'autre du port fluvial, il existe deux voies sur berges qui longent la voie navigable, le quai Métayer en rive droite et le quai de Belle île en rive gauche. Ces voies desservent des zones résidentielles et des jardins.

Les voies de circulation ne seront pas fermées durant les travaux. Toutefois, certaines phases de chantier pourront nécessiter des alternats, des priorités ou une gestion du trafic à charge des entreprises.

Stationnements

Le terreplein de la cale du port, propriété de l'IIBSN, est utilisé depuis de nombreuses années comme zone de stationnement des véhicules de particuliers (une vingtaine chaque jour), en raison de la proximité des lieux de travail en centre-ville et du marché de Niort.

Ce stationnement n'était pas réglementé jusqu'ici. **Compte tenu de l'opération de travaux, visant la restauration du quai et la requalification du terreplein, le stationnement ne sera plus autorisé pendant et à l'issue des travaux.**

Trafic fluvial

Se reporter au chapitre 4.6.2 ci-avant. **Bien évidemment, la navigation sera interrompue durant l'exécution des travaux et aucun amarrage de bateaux ne sera autorisé dans l'emprise du port.**

4.7.3 Les risques naturels et technologiques

Les risques naturels

Aujourd'hui, la maîtrise de l'urbanisation s'exprime au travers de plans de prévention des risques naturels (PPRN), créés par la loi du 2 février 1995. Ces plans sont prescrits et élaborés par le Préfet. Le PPR approuvé est une servitude d'utilité publique qui doit obligatoirement être annexée au document d'urbanisme (PLU ou POS) et qui s'impose à toute personne publique ou privée.

En ce qui concerne les risques naturels, la zone d'étude est concernée par :

- **Un risque inondation** par :
 - Débordement des cours d'eau (PPRI Sèvre – agglomération de Niort)

Les zones de travaux sont notamment situées dans le périmètre inondable.

- **Un aléa gonflement/retrait des argiles** : Selon les données fournies par les services de l'Etat, l'ensemble de la zone d'étude est concerné par la présence d'un risque « moyen ». Aucun secteur n'est classé en zone d'aléa fort.
- **Le risque sismique** : la zone d'étude est classée en zone sismique de catégorie 3/5 (modérée) ;

Les risques technologiques

Les risques industriels

Aucun établissement visé par la législation ICPE n'est identifié dans la base de données BASIAS à proximité de la zone d'étude.

V. CHOIX MOTIVÉ DES SOLUTIONS RETENUES

Les questions posées sont liées principalement :

1. à la mise à sec du port

Cette opération est nécessaire en raison des travaux de maçonneries (quai) et de génie civil (rallongement du pied de la cale à bateaux) situés en parties immergées.

L'abaissement général du niveau des eaux du bief de Comporté n'a pas été retenu, dans la mesure où il aurait concerné plus de 1500 m de cours d'eau, sur une amplitude de 1,50 m environ, ce qui aurait potentiellement fragilisé l'ensemble du milieu aquatique et les infrastructures riveraines (voies sur berges).

S'agissant du désenvasement du port, la mise à sec permettra de faciliter les opérations techniques (simple curage à l'aide de pelleteuse hydraulique) et de réduire au minimum les coûts d'intervention. En outre, les dispositions de sauvegarde ou de surveillance du milieu aquatique sont bien identifiées.

2. à la technique d'extraction des sédiments

Comme indiqué ci-avant, la mise à sec du port est mise à profit pour orienter l'extraction des sédiments vers un simple curage à l'aide d'une pelleteuse hydraulique, solution la plus simple, la plus efficace et la plus économique.

3. au choix de la filière de valorisation des sédiments

Le transport et l'épandage des sédiments ont été choisis au regard :

- du faible volume de sédiments à extraire (750 m³),
- du respect des normes règlementaires d'épandage,
- de l'opportunité foncière de dépôt (parcelles situées à moins de 5 km du port),
- du coût économique.

Les solutions alternatives suivantes n'ont pas été retenues :

- filtration et décantation à l'aide de géotubes : espace de mise en œuvre très insuffisant sur la zone portuaire + coût disproportionné au regard de la dimension du projet,
- rejet direct dans la masse d'eau : hydrologie insuffisante, ne permettant pas la remise en suspension, la dilution et le transport solide vers l'aval. Impact probable sur la faune aquatique.

VI. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA ZONE D'ETUDE

6.1 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le projet nécessite la mise à sec temporaire (2 mois) de l'emprise du port fluvial (100 m x 26 m x 1,50 m) et du chenal d'amenée situé en amont (tunnel souterrain).

L'exécution des travaux est prévue entre septembre et octobre 2020, période de très faible occurrence d'une crue majeure. En outre, le port de Niort ne constitue pas la voie d'écoulement principale des flux en provenance du bassin (axe hydraulique secondaire). Toutefois, un évènement exceptionnel ne pouvant être écarté (niveau de vigilance orange ou supérieur), des dispositions d'enlèvement du batardeau seront intégrés au marché de travaux.

En régime de basses eaux, l'alimentation du port sera interrompue. Le plan d'eau du bief de Comporté restera fermé en aval (clapet de Comporté). La navigation sera également interrompue pour ne pas entraîner d'écoulement vers l'aval (fermeture de l'écluse de Comporté).

Le projet aura donc une influence négligeable sur le contexte hydrologique.

6.2 CONTEXTE HYDRODYNAMIQUE

Topo-bathymétrie

Les opérations de désenvasement auront une incidence sur le profil bathymétrique du port de Niort. Il convient de rappeler ici que cette incidence constitue le but premier de ces opérations : garantir des tirants d'eau règlementaires et sécuritaires dans le port de Niort pour la navigation et la vie aquatique.

Les opérations de dragage ont une incidence positive sur le profil bathymétrique du port de Niort.

Dynamique hydro-sédimentaire

Volume de sédiments extraits du port : 750 m³

L'incidence des opérations de désenvasement sur la dynamique hydro sédimentaire de la zone d'étude est faible mais positive.

Qualité des sédiments

Les sédiments accumulés proviennent pour partie des apports détritiques amont, et pour partie de la décomposition végétale organique. Les opérations de curage ne changeront pas cette distribution à terme. Du point de vue qualitatif, il est difficile de déterminer a priori les futures concentrations en métaux ou hydrocarbures, tout en considérant que les activités polluantes se réduisent et que leur traitement s'améliore.

Les opérations de curage auront une incidence positive sur la qualité du milieu.

6.3 IMPACTS DES OPERATIONS SUR LE CONTEXTE QUALITE DES EAUX

Plusieurs facteurs peuvent générer un impact sur la qualité des eaux en phase de travaux :

6.3.2 Qualité physico-chimique :

Matières en suspension :

Les opérations de curage n'entraîneront pas de remise en suspension des sédiments dans la mesure où la zone de travaux sera préalablement asséchée.

Une attention particulière sera portée durant les phases de construction et de déconstruction du batardeau aval nécessaire à la mise à sec de la zone de chantier. Dans le cas d'un rideau de palplanches métalliques (option privilégiée), l'incidence sera nulle. Dans le cas d'un batardeau en terre, il sera prêté attention à maintenir le plan d'eau fermé en amont (barrages ville de Niort) de manière à ne pas générer d'écoulement le temps de la suppression des matériaux.

L'incidence peut être considérée comme négligeable, temporaire et localisée.

Eléments contaminants :

Les sédiments seront prélevés du milieu aquatique et exportés vers une zone de dépôt à terre.

Les opérations de travaux ne sont donc pas en mesure de diffuser des éléments polluants dans le milieu.

6.3.3 Un incident sur un engin de chantier pouvant être source de pollution :

Une pollution accidentelle (carburant, huile...) peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau. Des équipements de lutte contre les pollutions accidentelles seront tenus à disposition par l'entreprise en permanence durant le chantier (boudins absorbants, ...).

Des dispositions de prévention, de surveillance et de protection sont demandées au titulaire par voie contractuelle (marché).

Conclusion

Les opérations de désenvasement et de réfection des maçonneries du port n'engendreront pas d'incidence significative sur la qualité de l'eau dans la mesure où l'emprise du chantier sera préalablement mise à sec.

6.4 IMPACTS DES OPERATIONS SUR LE CONTEXTE BIOLOGIQUE

Les incidences des opérations de dragage concernent :

- La trame Verte et Bleue ;
- Les habitats et peuplements benthiques ;
- L'ensemble des espèces dépendantes de la qualité de l'eau et notamment l'ichtyofaune ;
- Les habitats terrestres (zone de dépôt).

6.4.1 Trame verte et Bleue

Les opérations de dragage et de gestion des sédiments ne sont pas de nature à engendrer des incidences sur la Trame Verte et Bleue locale.

5

L'incidence des opérations de travaux sur la Trame Verte et Bleue peut être considérée comme neutre.

6.4.2 Habitats et peuplements benthiques

Les sédiments présents dans le port ne sont pas de nature à héberger une faune benthique sensible.

Les opérations de désenvasement n'auront aucune incidence significative sur les habitats et la faune benthique de la zone d'étude.

6.4.3 Espèces dépendantes de la qualité de l'eau

Ichtyofaune

La perturbation concerne la faune piscicole potentiellement présente dans l'emprise du port (100 m). Deux pêches de sauvegarde seront organisées aussitôt durant et après la réalisation du batardeau, au cours de la mise à sec. Il sera d'abord procédé à un ressuyage lent et progressif de la zone des travaux avant la première pêche de sauvegarde. La deuxième pêche aura lieu 24h après, de manière à permettre la fuite potentielle des anguilles.

S'agissant de l'espèce anguille, les pêches de sauvegarde permettront de mesurer leur présence et leur abondance relative. Certains individus pouvant rester dissimulés dans les sédiments, le mode opératoire des travaux prévoit deux phases de mobilisation des matériaux avant leur extraction, ce qui permettra de récupérer les anguilles encore présentes et de les remettre à l'eau en aval du batardeau.

Des mesures de surveillance et de compensation sont prévues au chapitre VII.

Considérant ces mesures, les opérations de travaux auront donc une incidence négligeable sur l'ichtyofaune.

6.4.4 Etat de conservation des sites protégés par les zones Natura 2000

Les incidences au titre de Natura 2000 sont abordées au chapitre spécifique VIII.

6.5 IMPACTS DES OPERATIONS SUR LA PLAISANCE

Le port de Niort n'est plus fréquenté par les bateaux de commerce aujourd'hui. Les bateaux de service de l'IIBSN interviennent chaque année pour l'entretien de la végétation. De manière épisodique, quelques bateaux de plaisance viennent s'y amarrer pour effectuer une halte touristique ou pour des opérations de maintenance.

Toutefois, le site est identifié comme la tête de ligne du projet de tourisme fluvial sur la Sèvre navigable entre Niort et Marans. Ce projet prévoit l'accueil d'une douzaine de bateaux habitables à terme dans l'enceinte du port ou le long des berges attenantes. Parmi le volet opérationnel de l'infrastructure, le dragage du port et le rallongement de la cale de mise à l'eau sont identifiés comme des actions nécessaires.

Il convient d'indiquer que ces travaux permettront de rétablir une cote de navigation satisfaisante et sécuritaire pour les bateaux et qu'en tant que tel ils engendrent globalement un impact positif fort sur l'activité de plaisance.

L'incidence des opérations de désenvasement et de restauration du port de Niort peut être considérée comme négligeable en phase opérationnelle mais largement positive à l'issue des travaux.

6.6 IMPACTS DES OPERATIONS SUR LE CONTEXTE PAYSAGER

Les opérations de réfection du quai et de la cale à bateaux ont un impact positif sur le contexte paysager du port de Niort. Le projet de maçonnerie traditionnelle en pierres de taille et pavés calcaires, ainsi que les qualifications des entreprises recherchées doivent concourir à la mise en valeur patrimoniale du site.

L'incidence des opérations de travaux peut être considérée comme positive.

6.7 IMPACTS DES OPERATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Aucun captage d'eau n'est situé à proximité ou en aval de la zone des travaux portuaires.

En revanche, une partie des sédiments doit être épandue sur un terrain agricole situé en limite nord du PPE du captage de Chat Pendu. Les concentrations et les flux d'éléments contaminants ont été analysés. Rapportés aux normes et aux surfaces d'épandage, les sédiments ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité des eaux.

Calcul des flux polluants pour les HAP :

| | Concentration (g/kg MS) | Teneur limite (mg/kg MS) | Flux apporté (mg/m ²) | Valeur limite 10 ans (mg/m ²) |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|--|
| Fluoreanthèse | 4,413 | 5 | 6,21 | 7,5 |
| Benzo(b)fluoreanthèse | 2,447 | 2,5 | 3,44 | 4 |
| Benzo(a)pyrène | 1,813 | 2 | 2,55 | 3 |
| Matière sèche (%) | 36% | | | |
| Surface épandage (ha) | 19,2 | | | |
| Volume (m ³) | 750 | | | |

Les résultats concluent au respect des normes d'épandage et à l'absence d'incidence potentielle.

6.8 IMPACTS DES OPERATIONS SUR LA SANTE HUMAINE

Au regard de la nature des différentes opérations du projet, les éléments pouvant affecter la santé humaine sont :

- La nature intrinsèque des sédiments ;
- Les risques associés à la phase travaux ;
- Les nuisances associées au bruit ;
- Les rejets dans l'air de poussières et de résidus de combustion des engins (CO, NOx, hydrocarbures*, métaux, ozone) ;

Le dépôt à terre concerne des sédiments de dragage non dangereux. Il s'agit d'un épandage agricole assimilé à des boues dont les concentrations en métaux sont très en deçà des seuils réglementaires.

Intervention d'engins de chantier durant certaines phases de l'opération. Incidence riveraine temporaire, en alternance avec des phases peu bruyantes.

L'incidence des opérations de travaux peut être considérée comme faible et temporaire.

6.9 IMPACTS DES OPERATIONS SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Deux parcelles agricoles, d'une surface totale de 19,2 ha, sont utilisées pour l'épandage des sédiments du port. Il est indiqué précédemment dans le dossier :

- que la mise à disposition s'effectue sur la base du volontariat, dans le cadre d'une mise à disposition amiable,
- que les rotations de culture ont été adaptées par l'agriculteur depuis 2019, dans la perspective de ce dépôt temporaire en 2020 (*),
- que les normes d'épandage sont respectées (arrêté de 1998).

L'amendement agrologique en matières azotées et phosphorées n'a pas été évalué.

L'incidence des opérations de travaux doit être considérée comme faible et temporaire. Les épaisseurs de dépôt seront quantité négligeable au regard des surfaces disponibles.

() : la période de dépôt, comprise entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre 2020, est impérative pour l'agriculteur.*

6.10 SYNTHÈSE DES INCIDENCES

L'IIBSN pétitionnaire considère que le projet ne comporte aucun risque ou incidence sur l'environnement, ceci au regard :

- de la nature et de l'absence de complexité du projet : il s'agit de travaux classiques de restauration de parements et d'entretien fluvial,
- de sa faible dimension : linéaire inférieur à 100 m, volumes inférieurs à 2000 m³, durée de mise à sec inférieure à 3 mois,
- des mesures de réduction des incidences sur le milieu aquatique : pêches préalables de sauvegarde, modes opératoires et mesures de sécurité du chantier.

Cette analyse a été partagée par l'autorité environnementale, qui au stade de l'examen au cas par cas, a jugé qu'il n'était pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

Les opérations de désenvasement et de restauration du port de Niort n'engendrent pas d'incidence négative notable sur l'environnement.

Les incidences positives concernent la navigation, le milieu aquatique, le contexte patrimonial du site et le cadre de vie.

VII. MESURES DE REDUCTION, DE SUPPRESSION ET DE COMPENSATION ENVISAGEES

7.1 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Pendant les travaux, l'écoulement des eaux de la Sèvre niortaise reste assuré en totalité par le bras et la chaussée du moulin de Comporté situés en parallèle au bief navigable.

Par ailleurs, il sera procédé à un abaissement lent et très progressif du niveau des eaux du bief navigable, afin de favoriser le ressuyage sédimentaire et la fuite des espèces piscicoles avant la mise à sec.

Concernant les crues, un évènement exceptionnel ne pouvant être écarté (niveau de vigilance orange ou supérieur), des dispositions d'enlèvement du batardeau seront intégrés au marché de travaux.

7.2 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE SEDIMENTAIRE

L'objectif de l'opération est de supprimer l'excédent sédimentaire du port afin de rétablir les conditions règlementaires de navigation. Les sédiments sont exportés en zone agricole.

Le suivi de la sédimentation du port sera effectué à l'issue des travaux, puis de manière régulière (levés bathymétriques tous les 3 à 5 ans).

Enfin, quelques habitats seront recréés après travaux (cf. 7.4 – contexte biologique).

7.3 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE QUALITE DES EAUX

Les mesures mise en œuvre lors des travaux sont orientées vers les points suivants :

- utilisation d'engins de chantier aux normes et présence de matériel de lutte contre les pollutions accidentelles ;
- zone de stockage des engins et matériaux de chantier située en retrait du port : utilisation de la cour du centre d'exploitation technique de l'IIBSN pendant les phases d'interruption de travaux (WE et congés).
- mesures du pH et de la température de l'eau, ainsi que des concentrations en MES (turbidité) et oxygène dissous. Fréquence quotidienne, chaque matin à 8h.

En cas de dégradation susceptible de perturber notablement la qualité physico-chimique ($O_2 < 4$ mg/l par exemple), une réalimentation du bief en aval du batardeau sera mise en œuvre par l'entreprise chargée de la mise à sec du port. Un dispositif de pompage de secours sera installé, depuis le bras du moulin de Comporté par un chemin piéton. Il comprend une pompe délivrant un débit minimal de 100 m³/h et 110 m de tuyaux qui seront installés sur le chemin piéton puis traverseront la chaussée jusqu'au canal (cf. Annexe 11).

7.4 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE BIOLOGIQUE

La réalisation des travaux pourrait impacter la faune piscicole potentiellement présente dans l'emprise du port (100 m x 26 m). Une pêche de sauvegarde sera organisée aussitôt après la réalisation du batardeau, avant la mise à sec.

L'impact est donc faible, temporaire et immédiatement réversible à l'issue des travaux (lors de la remise en eau).

Les enjeux identifiés sur le site ou à proximité immédiate, susceptibles d'être impactés par le projet concernent essentiellement la faune piscicole holobiotique, et potentiellement l'anguille européenne même si aucune capture ou observation directe n'a été rapportée. Concernant les passereaux ou les libellules, leur présence est avérée plus en amont et en aval du site, à proximité de leurs habitats naturels (îlot de Comporté, ripisylves des boucles la Sèvre, ...).

Les mesures d'évitement et/ou de réduction envisagées sont les suivantes :

- abaissement lent et très progressif du niveau des eaux du bief, afin de favoriser le ressuyage sédimentaire
- pêches de sauvegarde préalables (la première après abaissement des eaux, la seconde après une nuit de ressuyage avant mise en assec total), qui serviront d'indicateur de présence pour les anguilles (voir plus loin extraction des sédiments)
- travaux réalisés après la mise à sec de la zone de travaux : aucune perturbation du milieu aquatique, aucun risque de transfert de polluant vers l'aval ou vers l'amont (isolement du chantier)
- exécution des travaux prévue entre septembre et octobre : hors période de crue statistique sur ce bief, incidence la plus faible pour les milieux aquatiques et la navigation
- extraction des sédiments effectuée en deux temps :
 - 1) les sédiments seront tout d'abord rassemblés vers un ou deux points de collecte, ce qui permettra le cas échéant de visualiser la mobilité des anguilles qui n'auraient pas été repêchées. Une surveillance sera demandée au titulaire

des travaux durant cette phase afin de capturer les individus qui seraient détectés : disposer pour cela d'une bassine remplie d'eau à proximité, qui sera vidée en aval du batardeau).

2) les sédiments seront extraits dans un second temps

- dispositions de prévention, de surveillance et de protection du chantier demandées au titulaire du marché

- transport des sédiments par camions-bennes étanches vers deux zones de dépôt à terre (parcelles agricoles cultivées). Itinéraire court (3,5 km et 4,2 km), évitant toute zone à enjeux environnementaux.

Les mesures de suivi envisagées durant les travaux sont les suivantes :

- mesures du pH et de la température de l'eau, ainsi que des concentrations en MES (turbidité) et oxygène dissous. Fréquence quotidienne, chaque matin à 8h.
- En cas de dégradation susceptible de perturber notablement la vie aquatique ($O_2 < 4$ mg/l par exemple), une réalimentation du bief en aval du batardeau serait envisagée (cf. 7.3 ci-dessus).

Les mesures compensatoires envisagées à la fin des travaux sont les suivantes :

- installation de petits enrochements de diamètre 15 – 25 cm, non répartis régulièrement, de manière à recréer des abris pour la faune aquatique dans les zones les plus profondes.

Les mesures d'évitement, de réduction, de suivi et de compensation ont été proposées en accord et/ou sur recommandation des services de l'agence française de la biodiversité.

7.5 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION OU DE SUIVI VIS-A-VIS DU CONTEXTE CADRE DE VIE

Les impacts principaux concernent la mise en chantier du port de Niort en site urbain. Rappelons tout de même qu'il s'agit d'une opération de faible durée (5 mois) et de faible envergure, qui s'inscrivent dans la continuité des travaux de requalifications du site « port Boinot » depuis deux ans.

Les horaires de travail resteront habituels en journée (8h-18h), du lundi au vendredi. Aucune intervention n'est prévue en soirée ou les week-ends.

La phase la plus bruyante concerne le battage des palplanches pour la réalisation du batardeau. Cette opération restera très limitée en durée, de l'ordre d'une journée de travail.

Les voies de circulation resteront accessibles tout au long du chantier, avec ponctuellement des phases d'alternat lors des amenés de matériels (engins) ou des rotations de camions.

Les riverains seront préalablement informés, au moyen de panneaux implantés sur site.

VIII. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

8.1 ETAT INITIAL

Contexte réglementaire et présentation des sites d'intérêts européen

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que "les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000.

Compte tenu de sa localisation, de la nature des travaux, de leur durée et des mesures mises en place (prévention, évitement, surveillance, ...), le projet n'est pas susceptible d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches situés à 1,5 et 3 km.

Toutefois, cette partie d'étude complémentaire fait partie intégrante du présent dossier « Loi sur l'eau ».

ZICO

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) concernent les aires de distribution des oiseaux sauvages, situées sur le territoire de l'Union Européenne. Ces inventaires recensent les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que les sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'intérêt international. De même que pour les ZNIEFF, les ZICO n'ont aucune valeur réglementaire. Il appartient cependant aux services de l'État et aux Maîtres d'Ouvrage, de veiller au respect de leur conservation.

La commune de Niort est marquée par la présence de plusieurs ZICO :

- plaine de Niort Sud-Est à plus de 6 km du secteur d'étude,
- plaine de Niort Nord-Ouest, à environ 4 km du périmètre du projet,
- Marais poitevin à environ 6 km du secteur d'étude.

Natura 2000

Concernant les zones Natura 2000, il s'agit d'un vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements :

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) - code : FR5410100 : d'une superficie d'environ 68 ha. Elle a été classée ZPS en 1996.



Fig.16 : Zone de protection spéciale

- Le Site d'Importances Communautaire (SIC) – code FR5400446 : d'une superficie d'environ 20 ha. Cette zone a été proposé comme SIC en 2002.

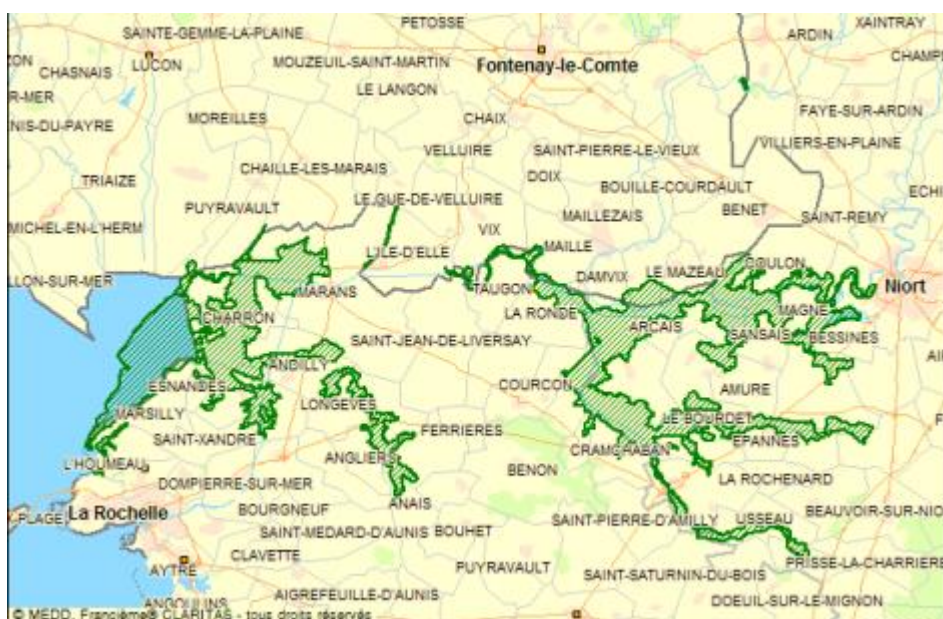


Fig.17 : Site d'importance communautaire

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

C'est l'une des zones humides majeures de la façade atlantique française et satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardon de Belon et l'Avocette élégante) ;
- site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes.

Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines. Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (ex : liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage) Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.

Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.

La composition du site est la suivante :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 40 %

Autres terres arables 38 %

Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) 12 %

Forêts caducifoliées 3 %

Marais salants, Prés salés, Steppes salées 3 %

Mer, Bras de Mer 1 %

Forêts de résineux 1 %

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1 %

Dunes, Plages de sables, Machair 1 %

Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)

Les espèces animales présentes sont les suivantes :

Oiseaux

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)(3) Reproduction. Hivernage.

Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*)(3) Reproduction.

Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)(3) Etape migratoire.

Barge à queue noire (*Limosa limosa*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Barge rousse (*Limosa lapponica*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) Hivernage. Etape migratoire.

Bécasseau sanderling (*Calidris alba*) Hivernage. Etape migratoire.

Bécasseau variable (*Calidris alpina*) Hivernage. Etape migratoire.

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) Reproduction. Hivernage.

Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*) Hivernage.

Bernache cravant (*Branta bernicla*) Hivernage.

Bernache nonnette (*Branta leucopsis*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)(3) Reproduction.

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)(3) Reproduction.

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)(3) Reproduction.

Busard cendré (*Circus pygargus*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)(3) Reproduction. Hivernage.

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)(3) Hivernage.

Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)(3) Etape migratoire.

Canard chipeau (*Anas strepera*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Canard pilet (*Anas acuta*) Hivernage. Etape migratoire.

Canard siffleur (*Anas penelope*) Hivernage. Etape migratoire.

Canard souchet (*Anas clypeata*) Reproduction. Hivernage.

Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*) Hivernage. Etape migratoire.

Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*) Hivernage. Etape migratoire.

Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*) Hivernage.

Chevalier gambette (*Tringa totanus*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) Hivernage.

Chevalier sylvain (*Tringa glareola*)(3) Etape migratoire.

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Cigogne noire (*Ciconia nigra*)(3) Etape migratoire.

Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Combattant varié (*Philomachus pugnax*)(3) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Courlis cendré (*Numenius arquata*) Hivernage. Etape migratoire.

Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) Etape migratoire.

Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*)(3) Hivernage.

Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*)(3) Etape migratoire.

Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus bewickii*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) Reproduction. Hivernage.

Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Eider à duvet (*Somateria mollissima*) Hivernage.

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)(3) Reproduction.

Faucon émerillon (*Falco columbarius*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) Reproduction.

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)(3) Etape migratoire.

Foulque macroule (*Fulica atra*) Reproduction. Hivernage.

Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*) Résidente. Hivernage.

Garrot à ùil d'or (*Bucephala clangula*) Hivernage.

Goéland argenté (*Larus argentatus*) Hivernage.

Goéland cendré (*Larus canus*) Hivernage.

Goéland leucophée (*Larus cachinnans*) Reproduction. Hivernage.

Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)(3) Reproduction. Ville de Niort, Deux-Sèvres

Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) Hivernage. Etape migratoire.

Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*) Hivernage. Etape migratoire.

Grande Aigrette (*Egretta alba*)(3) Hivernage.

Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) Reproduction. Hivernage.

Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*)(3) Hivernage.

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) Hivernage.

Grèbe jougris (*Podiceps grisegena*) Etape migratoire.

Grue cendrée (*Grus grus*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*)(3) Etape migratoire.

Guifette noire (*Chlidonias niger*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Harle huppé (*Mergus serrator*) Hivernage.

Héron cendré (*Ardea cinerea*) Reproduction. Hivernage.

Héron garde-boeufs (*Bubulcus ibis*) Reproduction.

Héron pourpré (*Ardea purpurea*)(3) Reproduction.

Hibou des marais (*Asio flammeus*)(3) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Huîtrier pie (*Haematopus ostralegus*) Hivernage. Etape migratoire.

Locustelle lusciniôïde (*Locustella luscinioides*) Reproduction.

Macreuse noire (*Melanitta nigra*) Hivernage. Etape migratoire.

Marouette de Baillon (*Porzana pusilla*)(3) Etape migratoire.

Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)(3) Résidente. Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Milan noir (*Milvus migrans*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Milan royal (*Milvus milvus*)(3) Etape migratoire.

Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Mouette pygmée (*Larus minutus*) Etape migratoire.

Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) Hivernage.

Oedicnème criard (*Burhinus oediconemus*)(3) Reproduction. Etape migratoire.

Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*) Hivernage.

Oie cendrée (*Anser anser*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Oie des moissons (*Anser fabalis*) Hivernage.

Oie rieuse (*Anser albifrons*) Hivernage. Etape migratoire.

Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)(3) Etape migratoire.

Phalarope à bec étroit (*Phalaropus lobatus*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)(3) Etape migratoire.

Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) Reproduction. Etape migratoire.

Pic cendré (*Picus canus*)(3) Reproduction.

Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) Reproduction.

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)(3) Reproduction.

Pipit rousseline (*Anthus campestris*)(3) Reproduction.

Plongeon arctique (*Gavia arctica*)(3) Etape migratoire.

Plongeon catmarin (*Gavia stellata*)(3) Hivernage.

Plongeon imbrin (*Gavia immer*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*) Hivernage. Etape migratoire.

Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Pluvier guignard (*Charadrius morinellus*)(3) Etape migratoire.

Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)(3) Hivernage.

Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) Résidente.

Râle des genêts (*Crex crex*)(3) Reproduction.

Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) Reproduction.

Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) Reproduction.

Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Sterne arctique (*Sterna paradisaea*)(3) Etape migratoire.

Sterne caspienne (*Sterna caspia*)(3) Etape migratoire.

Sterne caugék (*Sterna sandvicensis*)(3) Hivernage. Etape migratoire.

Sterne hansel (*Gelochelidon nilotica*)(3) Etape migratoire.

Sterne naine (*Sterna albifrons*)(3) Etape migratoire.

Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)(3) Etape migratoire.

Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) Reproduction. Hivernage.

Tournepieuvre à collier (*Arenaria interpres*) Hivernage. Etape migratoire. Ville de Niort, Deux-Sèvres

Travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques et construction d'un ouvrage de franchissement sur le site de l'usine Boinot à Niort (79),

Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

(3) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Site d'Importance Communautaire (SIC)

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénologique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux ; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont

synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre et du Vison d'Europe (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique).

Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, des populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

La composition du site est la suivante :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 32 %

Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) 15 %

Autres terres arables 15 %

Marais salants, Prés salés, Steppes salées 8 %

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 5 %

Forêts de résineux 4 %

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 4 %

Pelouses sèches, Steppes 4 %

Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 4 %

Mer, Bras de Mer 4 %

Dunes, Plages de sables, Machair 4 %

Forêts caducifoliées 1 % Ville de Niort, Deux-Sèvres

Les espèces animales et végétales présentes sont les suivantes :

Amphibiens et reptiles PR(2)

Triton crêté (*Triturus cristatus*) C

Invertébrés PR(2)

Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) C

Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*) C

Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) C

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) C

Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)* C

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) C

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) C

Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)* C

Mammifères PR(2)
Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) D
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) D
Loutre (*Lutra lutra*) C
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) D
Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) C
Plantes PR(2)
Marsilea à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) C
Poissons PR(2)
Alose feinte (*Alosa fallax*) C
Grande Alose (*Alosa alosa*) C
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) C
Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) C
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) C
Saumon Atlantique (*Salmo salar*) D

8.2 DETERMINATION DES INCIDENCES

Le projet n'est pas compris dans l'enceinte des sites Natura 2000.

Par conséquent, pendant les travaux, le bruit des engins de chantier ne gênera pas la faune de ces sites.

En phase d'exploitation, la zone d'influence du projet n'atteindra pas le site Natura 2000 le plus proche.

De par la nature des travaux et la distance entre le site du projet et les deux zones Natura 2000, nous avons considéré qu'il n'y aurait pas d'influence sur la faune, la flore et les habitats présents sur ces sites.

Impact en phase travaux :

Pendant les travaux, le bruit des engins de chantier ne gênera pas la faune du site. Il n'y aurait donc pas d'influence sur les espèces de ces sites.

Impact en phase d'exploitation :

De même, en phase d'exploitation, la zone d'influence du projet n'atteindra pas le site Natura 2000.

Il n'y aura donc pas d'influence sur les espèces protégées et les habitats prioritaires de ces sites en phase d'exploitation.

Conclusions :

Le projet n'est pas compris dans l'enceinte des sites Natura 2000.

Par conséquent, pendant les travaux, le bruit des engins de chantier ne gênera pas la faune de ces sites.

En phase d'exploitation, la zone d'influence du projet n'atteindra pas le site Natura 2000 le plus proche.

De par la nature des travaux et la distance entre le site du projet et les deux zones Natura 2000, il a été considéré qu'il n'y aurait pas d'influence sur la faune, la flore et les habitats présents sur ces sites.

Impact en phase travaux :

Pendant les travaux, le bruit des engins de chantier ne gênera pas la faune du site. Il n'y aurait donc pas d'influence sur les espèces de ces sites.

Impact en phase d'exploitation :

De même, en phase d'exploitation, la zone d'influence du projet n'atteindra pas le site Natura 2000.

Il n'y aura donc pas d'influence sur les espèces protégées et les habitats prioritaires de ces sites en phase d'exploitation.

Le projet n'ayant pas d'influence sur les sites Natura 2000, aucune mesure réductrice ou compensatoire n'est proposée.

Compatibilité avec le SAGE

Le projet est potentiellement concerné par plusieurs enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sèvre Niortaise et Marais Poitevin » :

- Gestion et prévention des risques naturels (crues et inondations)
- Préservation des milieux naturels (estuaire)
- Préservation de la ressource piscicole (migration et populations locales)
- Maintien de l'activité conchylicole (situées en aval des zones de travaux)

Ces enjeux ont été pris en compte dans l'étude préalable à la définition du projet (étude accompagnant le dossier de déclaration – transmise au service instructeur), dans le cadre de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Le projet respecte ou répond favorablement aux articles suivants du règlement du SAGE :

| Articles du SAGE | Liens avec le projet |
|--|--|
| Art. 6. Toute altération de frayères, comme toute déconnexion hydraulique entre les cours d'eau et leurs annexes alluviales, sont interdites sauf déclaration d'intérêt général ou d'utilité publique ... | Le projet ne comprend pas d'altération de frayères ni de déconnexion hydraulique. En phase travaux, la circulation de l'eau reste assurée par les bras d'écoulement principaux, parallèles au port de Niort. |
| Art. 7. Toute installation, ouvrage, travaux ou aménagement inclus dans le fuseau de mobilité d'un cours d'eau en respecte l'intégrité physique, le cas échéant aux moyens de mesures compensatoires. | Le projet ne prévoit pas de modifier le fuseau de mobilité de la Sèvre niortaise. En cet endroit, la Sèvre est aménagée sous la forme d'une zone portuaire (quais, murs de soutènement, zones d'accostage, ...). |

Le projet est compatible avec le SAGE.

IX. RESUME NON TECHNIQUE

La restauration du port de Niort comprend le désenvasement de l'emprise du port, la réfection des maçonneries du quai en rive gauche (quai de Belle Ile) et le rallongement du pied de la cale de mise à l'eau des bateaux.

Pour ces opérations, une mise à sec de l'emprise du port sera nécessaire. La zone à désenvaser est établie sur 2600 m² (emprise du port), la surface à mettre à sec est de 5800 m² car elle comprend une partie de rivière sous voirie en amont, à rejoindre le centre d'actions culturelles.

Le port de Niort a les dimensions suivantes :

- longueur : 100 m
- largeur de la Sèvre : 26 m

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'exploitation courante du réseau navigable propriété de l'IIBSN (domaine public fluvial).

En outre, il participe au projet de mise en tourisme fluvial de la Sèvre niortaise, le port de Niort étant inscrit comme "tête de ligne" pour l'accueil de bateaux habitables ou de promenade.

Les objectifs sont :

- de retrouver le tirant d'eau réglementaire fixé par le règlement particulier de police de la navigation,
- de rendre fonctionnelle et sécuritaire la cale de mise à l'eau de bateaux,
- de restaurer les parties de quais en maçonneries anciennes, dégradées par l'usure du temps (y compris en zone immergée).

Le projet consiste :

- à fermer et mettre à sec l'emprise du port fluvial, sur environ 100 m, au moyen d'un batardeau en palplanches métalliques ou en terre argileuse,
- à extraire les sédiments accumulés dans le port à l'aide d'un engin hydraulique ou mécanique pour un volume calculé de 750 m³,
- à exporter les sédiments vers deux zones de dépôt à terre, après un temps de ressuyage,
- à restaurer et rallonger le pied de l'ancienne cale de mise à l'eau dont la dimension actuelle est de 20 m (L) x 3 m (l),
- à restaurer le quai maçonné en rive gauche sur l'ensemble de sa longueur (70 m) et sur une hauteur de 2m : remplacement de pierres et rejointoiement,
- à supprimer le batardeau à la fin des opérations ; si l'option palplanches est impossible, les matériaux argileux seront récupérés et exportés vers une zone de dépôt à terre.

La durée totale des travaux est estimée à 5 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021.

La période de mise à sec du port est comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2020.



Fig.19 : vue de l'emprise du port concernée par le projet (quai de Belle Ile et cale de mise à l'eau situés à droite de la photo)

L'analyse des incidences sur le milieu est, sur un plan général, positive. Les phases de travaux occasionnent des perturbations ponctuelles et réversibles, les incidences restent négligeables.

Les phases les plus sensibles concernent :

- La mise à sec et la remise en eau du port. Des dispositions sont établies pour la sauvegarde des populations piscicoles et la surveillance du milieu aquatique (physico-chimie et anguilles).
- Le transport des sédiments vers deux zones de dépôt à terre (épandage agricole), située en sortie d'agglomération à 5 km du site. Des dispositions de circulation (itinéraire) et de procédé technique (camions avec bennes étanches) sont établies.

Les sédiments à extraire du port ont été analysés. Les concentrations (métaux, hydrocarbures, PCB) sont en deçà des normes règlementaires. Les taux de zinc et de plomb sont compris dans l'intervalle de l'arrêté du 09 août 2006 pour les seuils de déclaration et d'autorisation.

S'agissant des travaux de maçonnerie et de génie civil, il s'agit d'opérations simples faisant appel à des moyens et des procédés classiques. Des dispositions sont établies dans les marchés de travaux en ce qui concerne la prévention et le traitement de pollutions accidentelles.

Les incidences potentielles sur l'environnement concernent l'ichtyofaune aquatique (et l'espèce anguille en particulier). L'analyse des impacts a montré que ces incidences restaient faibles à moyennes, localisées et temporaires. Des mesures d'évitement, de surveillance et de compensation sont intégrées au projet.

ANNEXES

| | |
|---------------|--|
| ANNEXE 1 : | note de présentation non technique |
| ANNEXE 2 : | plans de situation du projet |
| ANNEXE 3 : | planche photographique des lieux |
| ANNEXE 4 : | plan de la zone portuaire à désenvaser + mise à sec |
| ANNEXE 5 : | profils bathymétriques du port (sédimentation) |
| ANNEXE 6 : | plan d'aménagement de la cale du port (accueil de bateaux) |
| ANNEXE 7 : | coupes projet de la cale du port et de la cale à bateaux |
| ANNEXE 8.1 : | tableau des résultats d'analyses de sédiments (seuil S1 – arrêté 2006) |
| ANNEXE 8.2 : | tableau des résultats d'analyses de sédiments (épandage – arrêté 1998) |
| ANNEXE 8.3 : | résultats d'analyses de sédiments (résultats bruts totaux) |
| ANNEXE 9 : | fiche de synthèse propre à la Sèvre niortaise – analyse de la biodiversité |
| ANNEXE 10.1 : | accord écrit délivré par le propriétaire et l'exploitant des parcelles |
| ANNEXE 10.2 : | itinéraire et localisation des dépôts sur parcelles (plan éloigné) |
| ANNEXE 10.3 : | itinéraire et localisation des dépôts sur parcelles (plan rapproché) |
| ANNEXE 11 : | gestion de l'eau pendant les travaux |
| ANNEXE 12 : | arrêté préfectoral régional suite à l'examen au cas par cas du projet |
| ANNEXE 13 : | Délibération de l'IIBSN relative à l'enquête publique |
| ANNEXE 14 : | Numéro SIRET IIBSN |

